

PLAN STRATÉGIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2017-2022



PLAN STRATÉGIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adopté, le 21 juin 2017
par le conseil de la MRC des Chenaux

TABLE DES MATIÈRES

Première partie : Préambule

L'équipe de réalisation du plan stratégique de développement durable	1
La MRC des Chenaux	2
Les objectifs du plan stratégique de développement durable	2
Le processus de consultation	3

Deuxième partie : Vision d'avenir, axes de développement, enjeux

Qu'est-ce que le développement durable	5
La vision d'avenir	6
Les axes de développement et les enjeux	7

Troisième partie : Portrait et diagnostic

Sources des données	9
La population et l'accueil de nouveaux arrivants	11
Les organismes socio-économiques régionaux	15
Les écoles	15
Les commerces et services de proximité	21
Le service Internet haute vitesse	24

Le transport collectif	25
La sécurité des personnes et des biens	27
Les espaces résidentiels	28
Le patrimoine bâti	30
Les paysages	30
Les sentiers récréatifs	33
Les accès publics aux plans d'eau	33
L'accompagnement et le soutien aux entreprises	35
Les attraits et activités touristiques	40
Les activités agricoles	42
Les écosystèmes sensibles	44
La gestion des matières résiduelles	46
La lutte contre les changements climatiques	48
La mise en commun des services municipaux	49

Quatrième partie : Plan d'action

50 à 70

PREMIÈRE PARTIE : PRÉAMBULE

L'équipe de réalisation du plan stratégique de développement durable

De la MRC des Chenaux

Chargé de projet, recherche et rédaction

Yvan Magny
Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Assistance à la recherche

Éric Lesage
Cartographe et technicien à l'aménagement du territoire

Francis Dubreuil
Inspecteur en bâtiment et en environnement

Révision linguistique

Martine Couture
Secrétaire à l'administration

Chantale Couture
Secrétaire du greffe et des archives

Comité de développement du territoire Responsable du dossier

Guy Veillette
Président du comité, maire de Saint-Narcisse

Gérard Bruneau
Préfet, maire de Saint-Maurice

Diane Aubut
Mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Sonya Auclair
Mairesse de Batiscan

Comité des professionnels consultés

De la MRC des Chenaux

Pierre St-Onge
Directeur général

Jean Breton
Coordonnateur du service de développement économique

Lionel Arseneault
Agent de développement du territoire

Marie-Andrée Trudel
Agente de développement économique et touristique

De la SADC de la Vallée de la Batiscan

Gilles Mercure
Directeur général

Audrey Morris
Conseillère en développement durable

Denis Champagne
Conseiller en financement

Sylvain Lemire
Agent de développement

De la Corporation de développement communautaire des Chenaux

Jean Brouillette
Coordonnateur

Valérie Bureau
Agente de développement

La MRC des Chenaux

La MRC des Chenaux a été créée en 2002 à la suite de la réorganisation municipale orchestrée par le gouvernement du Québec. Elle succède à une partie des anciennes MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. Son territoire comprend celui des municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.

Depuis sa création, la MRC des Chenaux s'est dotée de plusieurs outils de planification, ceux-ci lui servant de guide dans le choix et la cohérence de ses actions en matière de développement :

- Plan d'action local pour l'économie et l'emploi en 2003, 2006 et 2009;
- Plan de gestion des matières résiduelles en 2005 et 2016.
- Politique culturelle en 2006;
- Politique familiale et des aînés en 2008 et 2013;
- Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2007;
- Plan stratégique de développement en 2009;
- Plan de développement de la zone agricole en 2014;

Les objectifs du plan stratégique de développement durable

Fil conducteur entre les planifications sectorielles de la MRC

Actions en collaboration avec les partenaires

Contribution optimale des ressources professionnelles et financières de la MRC

Il permet de traiter les enjeux à venir, de faire des choix, de résoudre des problèmes

Permet de faire sa niche au niveau régional

Elle évoque notamment la nécessité de tendre vers un « projet collectif

Se doter d'une vision à long terme du développement de la MRC.
Se doter d'un plan d'action

La redéfinition de la gouvernance en développement économique.

- Le choix proactif de la MRC face à la Loi sur le développement durable.

La prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique dans la planification du développement de la MRC.

Le choix proactif de la MRC face à la Loi sur le développement durable.

Le processus de consultation

Dans la démarche d'élaboration du plan stratégique de développement durable, la MRC des Chenaux a transmis aux représentants des municipalités, des organismes et des entreprises de son territoire un questionnaire portant sur les axes de développement et les enjeux du plan stratégique. En tout, 95 personnes ont répondu de façon individuelle à ce sondage.

Ceux-ci ont, par la suite, reçu un document décrivant le portrait et le diagnostic des enjeux ciblés, un document portant sur les pistes d'action proposées pour faire face à ces enjeux de même qu'une invitation à un forum des partenaires.

Lors de ce forum, tenu le 29 mai 2017, les 66 partenaires présents ont échangé sur les pistes d'action et ils se sont prononcés pour en établir un ordre de priorité.

Ont participé à l'une ou l'autre des étapes du processus de consultation sur le plan stratégique de développement durable les personnes qui suivent.

Élus et directeurs généraux des municipalités de la MRC :

- Batiscan;
- Champlain;
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Saint-Luc-de-Vincennes;

- Saint-Maurice;
- Saint-Narcisse;
- Saint-Prosper-de-Champlain;
- Saint-Stanislas.

Représentants des organismes sociaux et communautaires :

- Actions communautaires et bénévoles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- À petits pas des Chenaux;
- Association des personnes vivant avec un handicap des Chenaux;
- Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées des Chenaux;
- Bulletin des Chenaux;
- Carrefour jeunesse emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux;
- Centre d'action bénévole des Riverains;
- Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et Centre-Québec;
- Centre local d'emploi;
- Comité des agents pastorales / Zone des Chenaux;
- Consortium du développement social de la Mauricie;

Représentants des organismes sociaux et communautaires :

- Corporation de développement communautaire des Chenaux;
- Fonds communautaires des Chenaux;
- Maison de la famille des Chenaux;
- Proches Aidants des Chenaux;
- Société de développement économique La Pérade;
- Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan;
- Transport adapté et collectif des Chenaux.

Les représentants des organismes environnementaux :

- Association sportive et écologique de la Batiscan;
- Comité ZIP Les Deux Rives;
- Conseil régional de l'environnement Mauricie;
- Société d'aménagement du bassin de la rivière Batiscan.

Représentants des entreprises :

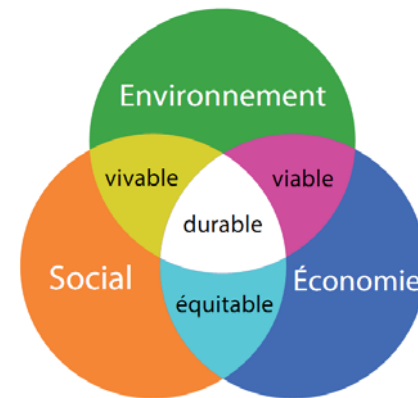
- ADF Diesel;
- Coopérative Abattoir Massicotte;
- Coopérative de couture de Batiscan;
- Centre de la petite enfance Flocons de rêve;
- Desjardins / Caisse de Mékinac-Des Chenaux;
- Machinerie des Chenaux;
- Massibec;
- Mercier Autoroute 40;
- Parc de la rivière Batiscan;
- Pranasens;
- Soutien à domicile des Chenaux;
- Victor et cie (Stéréo);
- Vieux presbytère de Batiscan.

DEUXIÈME PARTIE : LA VISION D'AVENIR, LES AXES DE DÉVELOPPEMENT ET LES ENJEUX

Qu'est-ce que le développement durable ?

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le développement durable implique la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.



Selon la littérature, une MRC durable est :

- économe : elle limite son empreinte écologique;
- adaptable : elle relève les défis du changement;
- connectée : elle mise sur l'accessibilité et tisse une toile entre les territoires et entre les individus;
- compétitive : elle met l'accent sur l'efficacité;
- équitable et solidaire : elle utilise et partage les ressources de manière juste et équitable;
- conviviale et inclusive : elle se fait accueillante et s'ouvre sur le monde;
- citoyenne : elle suscite la participation et l'engagement;
- identitaire et créative : elle cultive la mémoire et favorise la création et l'innovation.

La vision d'avenir

La vision d'avenir exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur à très long terme. La vision permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur voulu.

Créée en 2002 et encore jeune, la MRC des Chenaux entend planifier son avenir de façon responsable. Elle vise avant tout le bien-être de ses citoyens en lui offrant des services de qualité, en préservant son cadre de vie et son environnement et en stimulant la vitalité économique et sociale de son territoire. Pour rencontrer ses objectifs, elle agit en concertation avec ses partenaires du milieu et ses citoyens. Pour assurer cette qualité de vie aux générations futures, elle place le développement durable au cœur de son action.

Dans cette vision d'avenir, la MRC et ses partenaires partagent les valeurs suivantes.

L'engagement : Chacun apporte sa contribution à la collectivité.

La solidarité : On se soutient mutuellement. Ensemble on va plus loin.

Le respect : La diversité des personnes et de leurs idées génère un dialogue constructif.

L'éthique : Les règles sont respectées. La rigueur dans l'action est de mise.

La transparence : Les faits sont bien connus. Les informations circulent.

Les axes de développement et les enjeux

Pour appuyer sa vision d'avenir, la MRC et ses partenaires ont convenus de mettre au premier plan les axes de développement et les enjeux suivants.

Axes de développement

Enjeux

L'occupation dynamique du territoire et la qualité du milieu de vie.

La rétention des résidents de la MRC. Le recrutement et l'accueil des personnes désirant s'installer sur notre territoire.

Le maintien et le développement des commerces et services de proximité.

Le dynamisme de l'action communautaire dans les domaines social, culturel et loisir.

Le maintien de notre école secondaire et de nos écoles primaires.

L'accès à l'Internet haute vitesse.

L'accès au transport collectif.

La vitalité économique de la collectivité.

Le développement des entreprises manufacturières.

Le développement du tourisme et des activités récréotouristiques.

Le développement des activités agricoles.

L'accompagnement et le soutien aux entreprises.

La promotion du territoire et de ses avantages distinctifs.

L'amélioration du cadre de vie.

La disponibilité et la diversité de l'offre résidentielle répondant aux clientèles variées.

La protection et la mise en valeur de nos paysages et du patrimoine bâti.

La mise en valeur de nos grands cours d'eau.

La pérennité des sentiers récréatifs.

La sécurité des personnes et des biens.

Axes de développement

La protection de l'environnement.

L'appartenance au territoire.

Le rôle de ses institutions.

La solidarité et l'engagement de sa population.

Enjeux

La protection et la mise en valeurs des écosystèmes sensibles.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

La lutte aux changements climatiques.

L'appropriation des valeurs du développement durable.

La définition d'une image de marque distinctive du territoire de la MRC des Chenaux et de sa population.

La préservation de nos grandes institutions et des pouvoirs décisionnels par notre collectivité.

La mise en commun des services dispensés par les municipalités.

La participation citoyenne au sein des diverses structures politiques et administratives.

TROISIÈME PARTIE : PORTRAIT ET DIAGNOSTIC

Le portrait décrit les principales caractéristiques et problématiques des enjeux ciblés. Il contient des données qualificatives et quantitatives concernant le bilan actuel de chacun des éléments traités et parfois, l'évolution de ce bilan à partir d'une période antérieure. Les données du portrait peuvent également servir d'indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs des actions retenues dans la mise en oeuvre du plan stratégique de développement durable.

Le diagnostic relève de l'analyse des éléments du portrait. Il permet d'établir les forces et les faiblesses des enjeux ciblés. Il peut aussi en détecter les contraintes de même que les opportunités à saisir pour déterminer les actions à réaliser dans la mise en oeuvre du plan stratégique de développement durable.

Source des données

Tableau 1	Répartition de la population	Statistiques Canada
Tableau 2	Indice de vitalité	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Tableau 3	Incidatifs à la rétention des résidents et à l'accueil des nouveaux arrivants	MRC des Chenaux et municipalités de la MRC
Tableau 4	Organismes oeuvrant sur le territoire de la MRC	Répertoire des ressources communautaires et socio-économiques de la MRC des Chenaux
Tableau 5	Répartition des élèves dans les écoles	Commission scolaire du Chemin-du-Roy et école Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Tableau 6	Équipements et organismes de proximité	MRC des Chenaux et municipalités de la MRC
Tableau 7	Commerces et services de proximité	MRC des Chenaux et municipalités de la MRC

Tableau 8	Fournisseurs de services Internet	MRC des Chenaux (Étude réalisée par Xittel)
Tableau 9	Circuits de transport collectif	Transport Adapté et Collectif des Chenaux (Étude réalisée par L'équipe ADE)
Tableau 10	Nombre de résidences construites et nombre de terrains vacants	MRC des Chenaux
Tableau 11	Patrimoine bâti	MRC des Chenaux et ministère de la Culture et des Communications
Tableau 12	Plan de paysage pour la région de la Mauricie	Conférence régionale des élus de la Mauricie
Tableau 13	Sentiers récréatifs et accès publics au plan d'eau	MRC des Chenaux
Tableau 14	Programmes d'aide financière aux entreprises	MRC des Chenaux et SADC Vallée de la Batiscan
Tableau 15	Aide financière accordée aux entreprises	MRC des Chenaux et SADC Vallée de la Batiscan
Tableau 16	Nombre d'entreprises et nombre d'emplois	Direction régionale d'Emploi-Québec de la Mauricie
Tableau 17	Espaces industriels vacants	MRC des Chenaux
Tableau 18	Attraits et événements touristiques	MRC des Chenaux
Tableau 19	Activités agricoles	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Tableau 20	Écosystèmes sensibles	MRC des Chenaux
Tableau 21	Plan de gestion des matières résiduelles	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La population et l'accueil de nouveaux arrivants

À l'instar de nombreuses régions du Québec, on constate sur le territoire de la MRC des Chenaux deux grands phénomènes démographiques, soit le vieillissement de la population et la dénatalité. Le vieillissement de la population signifie que de plus en plus de personnes vivent de plus en plus longtemps tandis que la dénatalité fait référence à un faible taux des naissances. D'autre part, les mouvements migratoires viennent influencer la démographie, le principal étant l'exode de jeunes du milieu rural vers les agglomérations urbaines.

Faits saillants

Dans l'ensemble de la MRC, on constate :

- une croissance constante de la population;
- une baisse importante des jeunes de 15 et moins, combinée à une hausse des 65 ans et plus, résultats comparables à ceux du Québec;
- une hausse de l'âge médian des personnes, lequel est substantiellement supérieur à celui de l'ensemble des québécois;
- près de la moitié de la population de la MRC est concentrée dans les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice.

Cependant, ces statistiques sont réparties très différemment entre les municipalités de la MRC :

- Saint-Maurice, Notre-Dame-du-Mont-Carmel : forte croissance de la population, la répartition des groupes d'âge étant comparable à celle du Québec;

- Champlain, Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes : croissance de la population, celle-ci étant plus vieillissante que celle du Québec;
- Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas : baisse légère à modérée de la population, celle-ci étant plus vieillissante que celle du Québec.

Au niveau de l'indice de vitalité économique, la MRC des Chenaux se classe bonne première en Mauricie. Cependant, cet indice varie fortement d'une municipalité à l'autre, 4 d'entre elles ayant des indices positifs tandis que les 6 autres ont des indices négatifs.

La plupart des municipalités offrent à leurs résidents un programme de soutien financier pour la revitalisation des bâtiments, mais aucune d'entre elles ne possède un programme pour la construction de nouvelles résidences.

Sauf pour quelques actions ponctuelles tel un comité d'accueil, la remise d'un document d'information ou une fête des voisins, la plupart des municipalités n'ont pas de politique précise visant le recrutement de personnes désirant s'installer sur leur territoire, ni sur l'accueil des nouveaux arrivants.

Les municipalités de Batiscan et de Champlain se démarquent quant à leur implication dans les diverses classifications attractives mises en place par les gouvernements.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, accompagnée par la SADC, a participé à une démarche de revitalisation et de développement des collectivités.

Tableau 1

Répartition de la population

	Année	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Popu- lation	2001	905	1 625	5 055	2 150	1 085	610	2 295	1 860	530	1 080	17 195
	2006	950	1 565	5 130	1 990	1 035	555	2 340	1 805	540	1 035	16 945
	2011	940	1 665	5 470	2 070	1 060	590	2 775	1 765	505	1 030	17 870
	2016	903	1 735	5 751	2 019	1 006	545	3 286	1 832	530	1 010	18 617
	Variation 2001-2016	0%	7%	14%	-6%	-7%	-11%	43%	-2%	0%	-6%	8%
Proportion dans la MRC en 2016		5%	9%	31%	11%	5%	3%	18%	10%	3%	5%	100%

Répartition de la population par groupe d'âge

	Année	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Québec
15 ans et moins	2001	19%	22%	27%	21%	24%	26%	26%	24%	21%	19%	24%
	2006	13%	15%	17%	13%	13%	14%	18%	14%	14%	13%	17%
	2011	11%	14%	16%	14%	11%	9%	18%	13%	10%	10%	16%
65 ans et plus	2001	20%	19%	9%	21%	18%	16%	11%	18%	23%	19%	13%
	2006	19%	19%	10%	22%	20%	15%	12%	31%	26%	20%	14%
	2011	24%	21%	12%	23%	22%	19%	12%	23%	23%	23%	16%
Âge médian	2001	45,3	44,3	38,8	44,3	42,8	41,0	38,6	43,0	47,1	45,3	38,8
	2006	48,5	47,6	41,8	48,6	48,1	46,4	41,5	45,6	49,1	49,1	41,0
	2011	52,5	49,7	43,2	51,1	51,2	50,2	39,5	49,4	51,8	52,4	41,9

Tableau 2**Indice de vitalité économique dans la MRC des Chenaux**

	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Indice	-3,17	5,10	3,85	-1,04	-2,94	0,19	9,35	-1,27	-4,04	-2,70
Rang au Québec sur 1110 municipalités	744	263	321	616	730	532	129	631	778	720
Population	956	1 748	5 675	2 068	1 027	616	3 071	1 821	526	1 011

Indice de vitalité économique en Mauricie

	Les Chenaux	Trois-Rivières	Maskinongé	La Tuque	Mékinac	Shawinigan
Indice	0,97	-0,59	-5,06	-8,44	-9,40	-11,33
Rang au Québec sur 101 MRC	52	59	80	88	90	98
Population	18 519	134 473	36 431	15 175	12 672	49 308

L'indice de vitalité économique constitue un outil de connaissance permettant de mesurer la vitalité des territoires. Il remplace l'ancien indice de développement socio-économique produit par le MAMOT en 2001 et en 2006.

L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique des territoires, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus);
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans).

Tableau 3

Incitatifs à la rétention des résidents et à l'accueil des nouveaux arrivants

		BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Soutien financier	Aide à la revitalisation résidentielle	x	x		x	x			x	x	x
Accueil des nouveaux arrivants	Comité ou visite d'accueil	x				x				x	
	Document d'information	x	x	x	x				x	x	
	Fête des voisins ou activité similaire	x							x		
Reconnaissance Classification	Municipalité amie des aînés	x	x		x	x	x	x	x	x	x
	Municipalité amis des enfants			x							
	Politique familiale	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Villes et villages en santé	x	x								
	Fleurons du Québec	x	x					x	x		
	Beaux villages du Québec	x	x								

Les organismes socio-économiques régionaux

Les organismes socio-économiques régionaux, qu'ils soient du domaine gouvernemental ou du secteur communautaire ou comme organisme à but non lucratif, permettent de renforcer la cohésion sociale par la valorisation des ressources humaines qui sont en fait, la richesse première de nos collectivités.

Faits saillants

La population de la MRC des Chenaux peut compter sur de nombreux services offerts par les organismes communautaires oeuvrant au niveau régional, dans les domaines de la santé et des services sociaux, en développement social et dans la défense des droits des personnes. Leurs dynamismes se concrétisent par la mise en place de nombreuses actions répondant aux besoins des citoyens. Ces organismes vivent présentement un gel dans le financement gouvernemental de leurs missions.

Parmi cette vingtaine d'organismes communautaires, environ la moitié d'entre eux se partage les locaux et facilités de l'Immeuble multiservice située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

La présence du comité de développement social de la MRC des Chenaux favorise la concertation entre les différents acteurs du domaine communautaire et de l'économie sociale tout en assurant la cohésion des actions mises en place par chacun des organismes.

En ce qui concerne l'économie et l'emploi, les citoyens de la MRC peuvent compter sur d'autres organismes régionaux oeuvrant dans ces domaines d'activité. Par ailleurs, il faut aussi souligner la présence d'un Centre local de services communautaires (CLSC) à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Les écoles

La présence des écoles dans les municipalités rurales se veut un élément essentiel pour conserver et attirer les jeunes familles. Malgré cette évidence, la problématique du maintien et de la fermeture des écoles de village refait régulièrement surface lors des annonces par les commissions scolaires relativement à la répartition des élèves et la destination de leurs immeubles.

Faits saillants

Les écoles primaires relèvent de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui fait partie de la Commission scolaire de l'Énergie. On note une baisse substantielle du nombre d'élèves dans les écoles primaires de Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Stanislas tandis que dans les autres écoles, le nombre d'élèves se maintient, ou connaît une forte croissance, notamment à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice.

L'école secondaire le Tremplin, située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, dessert toutes les municipalités de la MRC sauf celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Son nombre d'élèves a fortement diminué au cours des 10 dernières années. Toutefois, les prévisions de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy indiquent que l'école verra une hausse de sa clientèle pour la période 2015-2021.

L'auditorium Denis-Dupont de l'école secondaire le Tremplin se veut non seulement un équipement au service des étudiants, mais aussi un véritable lieu de diffusion des arts de la scène, le seul sur le territoire de la MRC. D'autre part, il importe d'indiquer que l'école secondaire le Tremplin offre à la population l'accès à ses infrastructures de sports et de loisirs le soir et la fin de semaine.

Tableau 4

Organismes communautaires oeuvrant sur le territoire de la MRC des Chenaux

Organisme	Mission
Comité de développement social (CDS) des Chenaux	Développer une vision commune et créer des occasions de partage et de concertation afin d'assurer les liens entre les organisations, initier et soutenir des actions complémentaires en développement social qui favorisent la qualité de vie des citoyens et citoyennes. Son membership comprend tous les organismes socio-économiques ainsi que les grandes institutions qui œuvrent sur le territoire de la MRC. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Corporation de développement communautaire des Chenaux (CDC)	Assurer la participation pleine et entière du milieu communautaire et de l'économie sociale au développement socio-économique de la MRC et favoriser la reconnaissance du mouvement communautaire. Située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Centre d'action bénévole (CAB) des Riverains Centre d'action bénévole (CAB) de la Moraine	Promouvoir l'action bénévole dans divers secteurs d'activités humaines et susciter une réponse à des besoins sociocommunautaires du milieu par l'action bénévole. Les actions portent sur : le développement de l'action bénévole et communautaire, le support aux bénévoles, le support aux organismes et les services aux individus (popotes roulantes, comptoir alimentaire, accompagnement transport, etc.). Le Centre d'action bénévole des Riverains est situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Centre d'action bénévole de la Moraine est situé à Saint-Narcisse.
Actions communautaires et bénévoles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Aide aux démunis sous toutes ses formes tels que banques alimentaires, visites d'amitié, comptoir alimentaire, sessions de sensibilisation aux bénéficiaires, assistance et aide pour la préparation des repas. Situé à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.
Maison de la famille des Chenaux (MFDC)	Soutenir les familles de la MRC des Chenaux en leur offrant un milieu de vie, des activités et des ressources dans le but d'améliorer leur qualité de vie familiale. Située à Sainte-Anne-de-la-Pérade.
Soutien à domicile des Chenaux (SDDC)	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie et soutenir les familles par une offre de divers services ménagers. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Organismes communautaires oeuvrant sur le territoire de la MRC des Chenaux

Organisme	Mission
Proches Aidants des Chenaux	Regrouper les personnes proches aidantes de la MRC des Chenaux et offrir les services nécessaires afin d'améliorer leur qualité de vie et ainsi contribuer au maintien à domicile des personnes aidées. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Fondation d'aide aux aînés Juliette-M.-Dubois	Soutenir les aînés, plus particulièrement en matière de maintien à domicile. Située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Association des personnes vivant avec un handicap (APeVAH) des Chenaux	Regrouper les personnes vivant avec un handicap dans le but d'améliorer leur qualité de vie et de favoriser leur intégration pleine et entière dans la collectivité. Située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Maison de transition de la Batiscan	Ressource d'hébergement offrant un programme en toxicomanie adapté à une clientèle avec une problématique en santé mentale. Située à Saint-Stanislas.
Groupe d'entraide la Lanterne d'espoir – secteur des Chenaux	Offrir des mesures de soutien aux familles et amis de la personne présentant des manifestations cliniques reliées à un trouble majeur de santé mentale afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel. Situé à Trois-Rivières.
Le Traversier, centre de jour et d'entraide en santé mentale	Milieu de vie dynamique et accueillant qui suscite l'entraide, brise l'isolement et développe l'autonomie ainsi que l'équilibre des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. Situé à Trois-Rivières.
Centre de prévention suicide : l'Accalmie	Contribuer à répondre aux besoins de la population concernant la problématique du suicide. Situé à Trois-Rivières.
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) des Chenaux	Améliorer de façon significative et durable la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus sur les plans économique, politique et social. Située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) des Chenaux	Informers les personnes sans-emploi concernant l'assurance-emploi et l'aide sociale et défendre leurs droits. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Organismes communautaires oeuvrant sur le territoire de la MRC des Chenaux

Organisme	Mission
Centre de la petite enfance (CPE) Flocons de rêve	Service de garde en installation (Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Maurice, Saint-Narcisse) et en milieu familial. Le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial pour la MRC des Chenaux est situé à Saint-Maurice.
Centre de la petite enfance (CPE) Petit Champlain	Service de garde en installation. Situé à Champlain.
Centre de la petite enfance (CPE) Carmel la Sauterelle	Service de garde en installation (Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Étienne-de-Grès). Le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est situé à Saint-Étienne-de-Grès.
Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux	Organiser un service de transport adapté pour les personnes vivant avec un handicap et organiser un service de transport collectif pour la MRC des Chenaux. Situé à Saint-Luc-de-Vincennes.
Éditions communautaires des Chenaux (Bulletin des Chenaux)	Contribuer à favoriser le développement intégral de la MRC des Chenaux en publiant un journal mensuellement et en le distribuant dans les résidences de la MRC des Chenaux. Situé à Ste-Geneviève-de-Batiscan.
Fonds communautaires des Chenaux (FDC)	Offrir des services de soutien aux personnes en situation de pauvreté, cuisine collective, groupe d'achat et incluant un soutien financier. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Service de secrétariat communautaire des Chenaux (SSCDC)	Offrir des services de tenue de livres auprès des organismes communautaires et entreprises d'économie sociale du territoire. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Immeuble multiservice des Chenaux	Offrir en location des espaces de bureau à des organismes communautaires et sans but lucratif ainsi qu'à d'autres organismes et/ou ressources desservant la communauté de la MRC des Chenaux. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Organismes gouvernementaux œuvrant sur le territoire de la MRC des Chenaux

Organisme	Mission
Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CIUSSS)	Contribuer directement, et par l'entremise du réseau local de services intégrés qu'il coordonne, à maintenir et à améliorer la santé et le mieux-être de la population par des services de santé et des services sociaux, et ce, à toutes les étapes de la vie. Le point de services à la population est situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Emploi-Québec	Contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi que lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Le centre local d'emploi est situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Autres organismes régionaux œuvrant sur le territoire de la MRC des Chenaux

Organisme	Mission
Société d'aide aux collectivités de la Vallée de la Batiscan (SADC)	Stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en mettant au profit de la collectivité ses ressources humaines et ses outils financiers. Située à Saint-Stanislas.
Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux	Favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans. Le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux offre des services d'aide à la recherche d'emploi, en orientation scolaire et professionnelle ainsi qu'en entrepreneuriat. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Centre de recherche d'emploi de la Mauricie (CREM)	Offrir des services gratuits d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes majoritairement âgées de 36 ans et plus, issues de tous les secteurs d'activité. Des services spécifiques sont offerts aux prestataires de l'assistance-emploi, de l'assurance-emploi et de la CSST, aux personnes sans revenu, aux travailleurs à temps partiel ou à statut précaire, ainsi qu'aux personnes de 55 ans et plus. Situé à Sainte-Geneviève de-Batiscan.
Stratégie Carrière	Accompagner les individus pour leur développement de carrière: orientation professionnelle; aide à la recherche d'emploi pour travailleurs âgés de 45 ans et plus, personnes immigrantes, retraités; bilan de compétences; évaluation du TDAH. Soutenir les PME et les organisations dans la gestion des ressources humaines. Situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Tableau 5

Répartition des élèves dans les écoles

	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Nom de l'école	Champs et Marées	Champs et Marées	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Madeleine-de-Verchères	Versant-de-la-Batiscan		De la Source	De la Solidarité		Versant-de-la-Batiscan
Nombre d'élèves Septembre 2006	39	87	315	104	48		177	122		93
Nombre d'élèves Septembre 2016	25	87	460	155	73		316	159		46
Niveau de scolarité	Primaire 5-6	Préscolaire Primaire 1-2-3-4	Préscolaire Primaire 1 à 6	Préscolaire Primaire 1 à 6	Préscolaire Primaire 1-2-3		Préscolaire Primaire 1 à 6	Préscolaire Primaire 1 à 6		Primaire 4-5-6
École secondaire Le Tremplin	Nombre d'élèves en 2006				540		Nombre d'élèves en 2016			294

Les commerces et services de proximité

La présence des commerces et services de proximité est indispensable à la survie des collectivités. D'autre part, les organismes municipaux jouent un rôle majeur dans l'animation et la mise en place d'activités, contribuant ainsi à la qualité de vie de la population. Dans un village sans centre communautaire, sans épicerie ou dépanneur, sans service ou activité sociale, le milieu de vie se détériore rapidement allant jusqu'à entraîner l'exode de ses citoyens et la déstructuration du tissu social.

Faits saillants

La plupart des municipalités offrent une panoplie d'équipements, de services et d'organismes municipaux destinés à la population locale. Par contre, cette offre de services est plutôt faible dans les municipalités de Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Prosper-de-Champlain. Les municipalités considèrent que leurs organismes sont très dynamiques pour le maintien du milieu de vie de leur collectivité.

Le seul aréna présentement sur le territoire de la MRC se situe à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Ses utilisateurs proviennent aussi des municipalités limitrophes.

Une réorganisation des Offices municipaux d'habitation qui gèrent les habitations à loyer modique est actuellement en cours. On y préconise leur regroupement au sein de la MRC des Chenaux.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se démarque par la présence et la diversité de ses commerces et services commerciaux. Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, les municipalités de Saint-Luc-de-Vincennes et de Saint-Prosper-de-Champlain ont subi une perte importante dans ce domaine. Une telle tendance, mais de moindre envergure, est également observée à Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Maurice et Saint-Stanislas.

Une démarche de la SADC en collaboration avec la Fondation Rues Principales a permis la réalisation en 2014, d'une étude de consommation portant sur les fuites commerciales et l'achat local. Comprenant un sondage et une analyse du marché, cette étude a révélé :

- les fuites commerciales vers Trois-Rivières et à moindre égard vers Shawinigan sont très importantes; les raisons invoquées par les citoyens de la MRC varient entre la non-disponibilité du produit dans les commerces locaux, le choix et la variété des commerces, les prix plus faibles et les promotions;
- les deux principales raisons de l'achat local sont la proximité du lieu de résidence et l'encouragement aux commerçants locaux;
- les principaux facteurs favorisant l'achat local sont la connaissance des commerces et services, la sensibilisation de la population, l'amélioration de l'offre commerciale, la disponibilité d'espaces attrayants et la concentration des commerces et services dans les noyaux villageois.

Toujours dans le même cadre, la SADC a réalisé en 2107 une seconde étude portant cette fois sur les impacts de la campagne d'achat local mise en place par le Comité de développement social de la MRC des Chenaux. Les réponses ont donné ce qui suit :

- plus des trois quarts des consommateurs considèrent que cette campagne a eu un impact positif sur le sentiment d'appartenance et sur leurs habitudes de consommation;
- les journaux ont constitué le moyen le plus efficace pour promouvoir et prendre connaissance de la campagne;
- la quasi-totalité des consommateurs et des commerçants suggère de poursuivre ce type de campagne d'achat local.

Tableau 6

Équipements et organismes de proximité

	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Bibliothèque	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Centre communautaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Centre récréatif			x	x	x					
Gymnase - Salle d'entraînement					x		x	x		
Aréna				x						
Maison des jeunes	x		x				x	x		x
Maison de la famille				x						
Centre de la petite enfance		x	x	x	x		x	x		
Habitation à loyer modique	x	x	x	x	x		x	x		x
Résidence pour personnes âgées		x	x	x	x	x		x	x	x
Fabrique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Comité de loisirs	x	x	x	x		x		x	x	
Corporation de loisirs							x			x
Corporation de développement		x		x				x		x
Corporation touristique	x	x	x							
Coopérative jeunesse de service		x	x	x	x					
Société d'histoire	x	x		x	x		x	x	x	x
Société d'horticulture	x	x					x	x		
Société Saint-Jean-Baptiste							x	x		x
Club d'âge d'or	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Club optimiste		x		x	x			x		
Aféas		x		x			x	x		
Chevaliers de Colomb			x				x			x
Filles d'Isabelle										x
Cercle des fermières									x	

Tableau 7

Commerces et services de proximité

Type de commerce et service	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Marché d'alimentation			2	1			1	1		1	6
Dépanneur	1	1	2	1	1			2			8
Institution financière		1	1	2	1		1	1		1	8
Guichet automatique seulement	1										1
Bureau de poste	1	1	1	1	1		1	1	1	1	9
Station service - Poste d'essence	1		2	2				2			7
Restaurant	2	1	1	5				1		1	11
Casse-croûte	1	2	1	2	1	1	1	1		1	11
Garage d'entretien automobile	2		3	4	1	2	13	2	1	2	30
Quincaillerie		1	1	1				1	1		5
Pharmacie			1	1				1		1	4
Clinique médicale - Médecin - CLSC	1			1	1					1	4
Services para-médicaux		1	1	4	1		4	2	1	3	17
Salon funéraire				1	1	1	1	1	1	1	7
Salon de coiffure	4	3	6	5	2		2	3	2	3	30
Salon d'esthétique	1		3	1	1			2			8
Garderie en milieu familial	1	3	17	9	5		9	5		1	50
Total	16	14	42	41	16	4	33	26	7	17	216

Le service Internet à haute vitesse

Dans notre monde moderne, l'accès aux réseaux de télécommunications répond à un besoin essentiel de la population. Au niveau de la téléphonie conventionnelle et cellulaire, le territoire de la MRC est passablement bien desservi. Par contre, lorsqu'il s'agit de l'accès au service Internet à haute vitesse, il existe toujours une grande partie du territoire, notamment en milieu rural, qui n'est pas desservie. Dans ces secteurs, seuls sont disponibles les services très limités fournis par les opérateurs téléphoniques et ceux offerts par satellite.

Faits saillants

En 2004, la MRC des Chenaux, en partenariat avec les commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie, a aménagé un réseau de fibre optique à large bande réunissant l'ensemble des centres urbains des municipalités de la MRC.

Ce réseau a été mis en place afin de répondre aux besoins des municipalités et des écoles, notamment en ce qui concerne l'accès au service Internet à haute vitesse.

La compagnie Xittel offre aux citoyens et aux entreprises un service Internet à haute vitesse en se branchant directement sur le réseau de fibre optique de la MRC ou, un service de moindre performance, à l'aide d'antennes micro-ondes communautaires qui desservent un secteur déterminé.

En 2017, la MRC a entrepris une démarche avec un fournisseur de service Internet pour analyser la possibilité de desservir l'ensemble de son territoire avec un service internet à haute vitesse. Cette démarche s'inscrit dans la cadre des programmes gouvernementaux fédéral et provincial qui peuvent soutenir financièrement cette initiative.

Tableau 8

Accès Internet	Fournisseurs de service	BA		CH		MC		SA		SG		SL		SM		SN		SP		SS	
		Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Limité	Bell		x	x		x								x							
	Telus	x						x		x		x				x		x		x	
Haute vitesse	Cogéco	x		x		x		x		x						x		x		x	
	Vidéotron											x		x							
	Bell Fibe					x	x							x	x						
% de foyers accessibles à la haute vitesse		53%				95%		55%		50%		52%		95%		61%		69%		56%	

Le transport collectif

Le transport collectif est un élément clé pour maintenir le dynamisme économique et social en milieu rural. Il permet de limiter l'exode des populations vers les agglomérations urbaines en favorisant la mobilité des personnes à moindre coût, en maintenant l'autonomie des aînés et en offrant aux plus jeunes des possibilités de déplacement pour les études et les loisirs. Sur le territoire de la MRC, le service de transport collectif a été mis en place en 2011. Ce service de la MRC est offert aux citoyens en partenariat avec le Transport Adapté et Collectif des Chenaux (TAC des Chenaux).

Faits saillants

La MRC des Chenaux n'est desservie par aucune compagnie privée de transport de voyageurs.

Une étude de marché et une étude de faisabilité réalisées en 2016 pour le compte de TAC des Chenaux ont permis de dresser le portrait un portrait sommaire du système de transport collectif actuel :

- bien que le nombre de déplacements soit en croissance au cours des 2 dernières années, il s'agit surtout de transport collectif ponctuel;
- le système de transport collectif régulier ne progresse pas puisqu'il ne répond pas aux besoins de la population qui nécessite un transport rapide et efficace;
- on dénote certaines faiblesses en ce qui concerne le parcours des circuits établis depuis le début du service ainsi que sur le système de réservation.

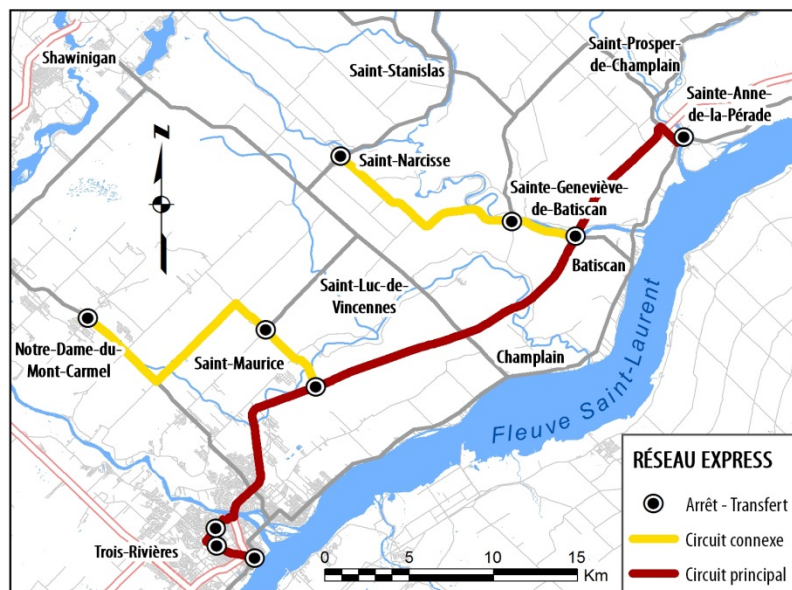
Nombre de déplacements en transport collectif					
Motifs	2012	2013	2014	2015	2016
Travail	1 016	1 485	1 538	431	103
Études	440	775	1 497	1 771	4 469
Médical	521	155	147	147	138
Autres		364	477	166	320
Loisirs	1 876	1 568	1 329	11 128	20 997
Total	3 853	4 347	4 988	13 643	26 027

Ces mêmes études se sont également prononcées sur des propositions visant à améliorer le système de transport collectif comprenant notamment :

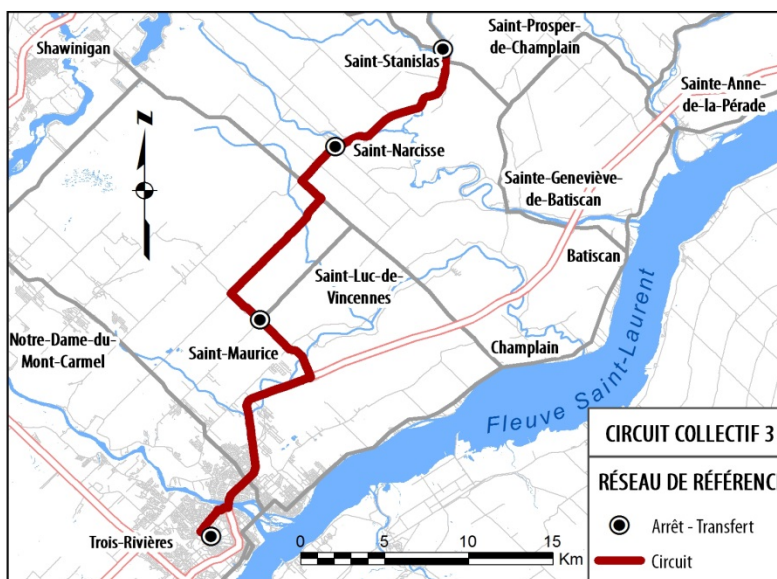
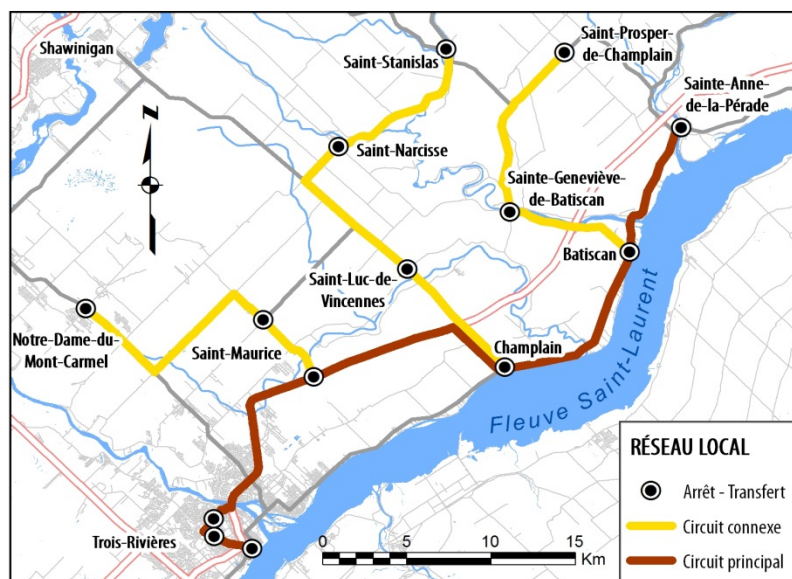
- la mise en place de 3 circuits de transport régulier vers Trois-Rivières, 2 d'entre eux comprenant des points de transfert vers d'autres circuits connexes;
- le maintien du service de transport ponctuel sur demande;
- la promotion du service de transport collectif et l'amélioration du système de réservation pour les usagers;
- l'augmentation du coût pour les usagers, passant de 3 à 4 ou à 5 \$ par déplacement.

Les 2 autres types de transport collectif sur le territoire de la MRC fonctionnent très bien et répondent aux besoins des usagers. Il s'agit du transport adapté pour les personnes handicapées incapables d'utiliser seules un service de transport en commun et le transport scolaire pour les étudiants des niveaux primaires et secondaires.

Tableau 9 - Circuits de transport collectif proposés dans l'étude de faisabilité



	Réseau	Destination	Trajet
Express	Maximise la rapidité du service en privilégiant les principaux axes routiers et en réduisant le nombre d'arrêts.	CEGEP UQTR Terminus TR	50 min.
Local	Maximise le taux de couverture en privilégiant les routes régionales et en desservant tous les villages.	CEGEP UQTR Terminus TR	60 min.
Référence	Basé sur le circuit de transport collectif actuel qui répond aux besoins de la clientèle cible.	UQTR	35 min.



La sécurité des personnes et des biens

La notion de sécurité publique est définie comme étant l'état tranquille résultant de l'absence de danger important d'ordre physique, moral ou matériel pouvant porter atteinte à la vie et à la santé des personnes, ou pouvant causer des dommages aux biens meubles et immeubles, ainsi qu'aux équipements et infrastructures publics.

Faits saillants

En ce qui concerne la prévention de la criminalité et la surveillance routière, c'est la Sûreté du Québec qui intervient sur le territoire de la MRC. Un comité de sécurité publique comprenant des élus de la MRC et des officiers du service de police a été mis en place pour assurer un suivi des opérations menées par la Sûreté du Québec.

Le schéma de couverture de risques en incendie adopté par la MRC des Chenaux comprend un plan des actions à réaliser par chacune des municipalités pour rencontrer les exigences gouvernementales en ce qui concerne les équipements pour combattre les incendies, les méthodes d'intervention lors des incendies et la formation des pompiers. Les travaux de révision de ce schéma ont débuté en 2017.

Les services préhospitaliers d'urgence sur le territoire de la MRC sont assumés par la Coopérative d'ambulanciers de la Mauricie. Pour assurer une réponse rapide avant l'arrivée des ambulanciers, la majorité des municipalités de la MRC ont mis en place un service de premiers répondants.

Les premiers répondants de la municipalité de Saint-Narcisse sont mandatés pour dispenser les services de désincarcération lors d'accident routier sur le territoire de la MRC.

Outre les dispositifs d'intervention précédemment mentionnés, la MRC et les municipalités doivent prévoir des mesures de prévention pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ces mesures comprennent notamment :

- l'adoption et la révision périodique d'un plan de sécurité civile (mesures d'urgence) servant à planifier les actions lors d'un sinistre;
- l'adoption et l'application de normes d'urbanisme dans les zones à risques d'inondation et dans celles à risques de glissement de terrain;
- la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des cours d'eau en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

Les espaces résidentiels

Tel que prévu dans les grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, les périmètres d'urbanisation sont les lieux privilégiés pour le développement des fonctions résidentielles. Les objectifs visés sont de créer des pôles urbains dynamiques et de rentabiliser les infrastructures existantes. On y favorise un développement de haute densité de façon à utiliser judicieusement l'espace disponible. Cependant, le contrôle de l'urbanisation n'implique pas l'interdiction totale des résidences en zone agricole. Si tel était le cas, on accentuerait les phénomènes d'exode de la population et de dévitalisation de nos communautés rurales. En effet, pour attirer de nouveaux résidents et retenir les jeunes familles, il faut offrir un cadre de vie diversifié qui ne peut se limiter au périmètre urbain, la vie de village étant souvent perçue comme la vie en ville, mais sans les avantages de tous les services qu'on y trouve. L'alternative de permettre une certaine forme de développement résidentiel dans le milieu rural s'impose.

Faits saillants

Au cours des 6 dernières années, les municipalités de Saint-Maurice et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ont connu une très forte croissance de leur parc résidentiel avec respectivement la construction de 238 et 180 nouvelles résidences.

Durant cette même période, dans les municipalités de Champlain et de Saint-Narcisse il s'est construit une dizaine de résidences par année, suivi de Batiscan, Sainte-Genève-de-Batiscan et Saint-Stanislas, avec environ 5 résidences par années. D'autre part, le développement résidentiel a pratiquement stagné dans les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Prosper-de-Champlain.

D'autre part, l'offre de logements dans les résidences multifamiliale s'est plutôt bien portée dans les municipalités de Saint-Maurice et Saint-Narcisse.

Suite à la décision de la Commission de protection du territoire agricole (2007) autorisant les usages résidentiels dans certains secteurs en zone agricole, il s'est construit près de 120 nouvelles résidences, notamment sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice. Cette décision de la CPTAQ n'est peut-être pas connue de tous les propriétaires des terrains visés par cette autorisation.

Les principaux facteurs attractifs dans le développement résidentiel sont reliés à la qualité des nouveaux secteurs résidentiels (la campagne en ville), le dynamisme des promoteurs immobiliers, les faibles taux de taxation et, dans le cas de Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Camel, la proximité de leur territoire avec celui des agglomérations urbaines de Trois-Rivières et de Shawinigan

En ce qui concerne la construction de nouvelles résidences dans les périmètres d'urbanisation, la plupart des municipalités possèdent les espaces disponibles pour répondre à leurs besoins à court et moyen terme sauf dans les cas suivant :

- Saint-Narcisse : difficultés majeures auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation en zone agricole;
- Saint-Stanislas : les terrains disponibles en zone de réserve sont très peu attractifs pour des fins résidentielles.

Tableau 10

Nombre de résidences construites dans l'ensemble du territoire de la MRC de 2010 à 2016

	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Résidences unifamiliales	25	64	175	13	30	9	207	39	9	16	587
Logements dans résidence multifamiliales	13	14	5				38	33		16	119
Total logements	38	78	180	13	30	9	238	72	9	32	699

Nombre de résidences construites en zone agricole de 2007 à 2016

Secteur	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Ilot déstructuré	5	8	48	0	6	0	16	3	0	3	89
Terrain de grande superficie	0	5	7	1	3	2	7	4	1	0	30
Total	5	13	55	1	9	2	23	7	1	3	119

Nombre approximatif de terrains vacants disponibles pour la construction de résidences dans les périmètres urbains

Secteur	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
En bordure des rues existantes	25	45	200	10	15	30	45	10	5	10	395
Dans des secteurs à développer				55	25	20	55	10	25		190
Dans des zones de réserve	20		480	40			400			140	1080
Total	45	45	680	105	40	50	500	20	30	150	1665

Nombre approximatif de terrains vacants disponibles pour la construction de résidences en zone agricole

Secteur	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Ilot déstructuré	5	25	25		40		40	15		15	165
Terrain de grande superficie	5	20	65	15	25	30	50	55	95	10	370
Total	10	45	90	15	65	30	90	70	95	25	535

Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti est constitué des bâtiments et constructions qui possèdent une grande valeur parce qu'ils caractérisent une époque de notre histoire et, qu'à cause de cette valeur, nous voulons transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Faits saillants

Plusieurs sites et bâtiments patrimoniaux sont mis en valeur dans le domaine du tourisme culturel dont les églises du Chemin-du-Roy et les sites du Vieux-Presbytères-de-Batican, du Domaine Seigneurial Sainte-Anne et de la Vieille-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse.

Dans la MRC, 4 immeubles sont classés sites patrimoniaux par le ministère de la Culture tandis que 5 autres immeubles ont été cités comme tel par les municipalités, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC a réalisé un inventaire d'environ 120 bâtiments présentant un intérêt patrimonial au niveau de leurs caractéristiques architecturales. La sensibilisation des propriétaires de ces immeubles constituent un moyen privilégié pour favoriser leur conservation.

Les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Saint-Narcisse ont adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui régit les travaux de rénovation des bâtiments dans leur secteur central du village, notamment en ce qui concerne la protection du patrimoine bâti.

Les paysages

La MRC des Chenaux recèle des paysages très caractéristiques de la ruralité québécoise et de son milieu naturel. Que l'on pense au corridor du Chemin-du-Roy qui nous offre des vues magnifiques sur le fleuve Saint-Laurent et sur la plaine agricole environnante. Plus au nord, on peut observer, un peu partout le long des rangs, des paysages champêtres où semble régner une harmonie entre le milieu bâti, les champs en culture, les boisés, les collines et les vallées.

Faits saillants

La protection et la mise en valeur de nos paysages profitent autant à attirer les touristes en quête de grands espaces préservés que de pouvoir d'attraction de nouveaux résidents qui recherchent un cadre de vie agréable.

Une étude nommée «Plan de paysage pour la région de la Mauricie» a été réalisée au profit de la Conférence régionale des élus de la Mauricie en 2014. Elle décrit les unités paysagères de la Mauricie et propose des solutions pour les protéger et les mettre en valeur.

Certains de nos paysages urbains, telles les entrées de village, sont plutôt dégradés et à cet égard, ils méritent une attention particulière en ce qui concerne la mise en place de normes d'urbanisme et d'équipements urbains.

À ce jour, la MRC et les municipalités ont mis en place quelques moyens réglementaires pour protéger les paysages, notamment en ce qui concerne les coupes forestières, l'entreposage extérieur et l'affichage commercial le long des routes.

Tableau 11

Patrimoine bâti

Immeubles et sites patrimoniaux	Municipalité	Statut		Nombre de bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC	
		Classé par le ministère de la Culture	Cité par la municipalité		
Site patrimonial du Vieux-Presbytère-de-Batiscan	Batiscan	x		Batiscan	20
Église de Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain	x		Champlain	29
Ancienne-Centrale-Hydroélectrique	Saint-Narcisse	x		Notre-Dame-du-Mont-Carmel	-
Maison Rivard-Dit-Lanouette	Sainte-Anne-de-la-Pérade	x		Sainte-Anne-de-la-Pérade	26
Le Domaine seigneurial Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade		x	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	16
Maison Dupont	Saint-Narcisse		x	Saint-Luc-de-Vincennes	9
Résidence du Bon-Pasteur	Champlain		x	Saint-Maurice	16
Calvaire Lacoursière	Batiscan		x	Saint-Narcisse	12
Calvaire de la Rivière-à-Veillet	Sainte-Geneviève-de-Batiscan		x	Saint-Prosper-de-Champlain	21
Autres territoires d'intérêt mentionnés au schéma d'aménagement et de développement caractérisés par des ensembles patrimoniaux	Secteur central de Saint-Stanislas comprenant l'église, le presbytère, l'école et la clinique médicale				
	Secteur central de Sainte-Anne-de-la-Pérade comprenant l'église, le presbytère et le bâtiment de pompage d'aqueduc				
	Secteur central de Batiscan comprenant l'église et le presbytère				

Tableau 12

Plan de paysage pour la région de la Mauricie

Description du plan	Le plan de paysage a comme premier objectif celui de la connaissance des paysages à l'échelle régionale. Il décrit la singularité des paysages, la façon dont ils sont perçus et dont ils ont été façonnés et comment ils continuent d'évoluer.										
Unités paysagères décrites au plan	Nom de l'unité	Territoires municipaux faisant partie de l'unité paysagère									
		BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
	Le fleuve habité	x	x		x						
	Le coteau du Chemin-du-Roy	x	x		x						
	La plaine du pied de la Moraine de Saint-Narcisse					x	x	x	x	x	
	Le corridor de la Vallée de la Batiscan	x				x			x		x
	La terrasse de l'ancien Delta de la Saint-Maurice			x							
	La tourbière du Lac-à-la-Tortue			x					x		
Les petites Laurentides				x					x	x	
Orientations du plan	Sensibiliser les citoyens et les visiteurs aux qualités de nos paysages.										
	Sensibiliser les producteurs agricoles aux dimensions paysagères pour qu'ils participent à l'amélioration de cette ressource.										
	Offrir des outils paysagers pour accompagner les municipalités (réglementaire, design, médiation, etc.).										
	Assurer la multi-fonctionnalité du paysage.										
Conclusion du plan	Le plan de paysage n'est qu'une étape en soi. Il doit être affiné en venant y articuler d'autres échelles d'interventions, spécifiques ou générales. Dans un souci démocratique, c'est à tous les acteurs de s'approprier ces objectifs et de les faire vivre pour accompagner au mieux les paysages de la Mauricie.										

Les sentiers récréatifs

Les sentiers récréatifs constituent des axes de déplacement par lesquels on accède et on découvre notre territoire d'une façon organisée et sécuritaire. Leur existence profite autant à la population locale qu'aux visiteurs en quête d'une destination touristique. L'interconnexion des sentiers récréatifs de la MRC des Chenaux avec les régions limitrophes est essentielle pour assurer leur intégration dans les grands réseaux provinciaux et nationaux.

Faits saillants

Le réseau cycliste reliant toutes les municipalités a finalement été complété et balisé en 2016. Sauf pour une portion à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ce réseau emprunte les axes routiers de la MRC. Dans certains cas, les sections traversant les villages devront être mieux identifiées afin d'améliorer la sécurité des cyclistes.

En discussion depuis plusieurs années, le grand réseau cyclable de la Mauricie verra le jour en 2017. Nommé «Véloboucles de la Mauricie», son parcours s'étend sur le territoire des MRC des Chenaux, Mékinac et Maskinongé, des villes de Trois-Rivières et Shawinigan et du Parc national de la Mauricie.

Le sentier Transcanadien traverse le territoire de la MRC d'est en ouest. Sous la responsabilité de l'organisme Pégase, ce sentier est dédié à la randonnée équestre et pédestre. Deux sections restent à compléter, l'une près du Parc de la rivière Batiscan et l'autre au nord de Saint-Prospère-de-Champlain pour joindre la MRC de Mékinac.

La MRC est particulièrement bien desservie par le réseau de sentiers de motoneige. Balisés et entretenus par le Club de motoneige Champlain, ces sentiers sillonnent le territoire d'est en ouest et du nord au sud.

En ce qui concerne le réseau de véhicules tout terrain, on retrouve deux types de sentiers, soit ceux utilisés en toute saison et ceux qui sont ouverts en hiver seulement. Ces sentiers, entretenus par le Club Quad de la Mauricie, traversent d'est en ouest le nord de la MRC.

Le principal défi des organismes responsables du maintien des sentiers récréatifs consiste à obtenir et conserver les droits de passage sur les propriétés privées traversées par ces sentiers.

Les accès publics aux plans d'eau

Le territoire de la MRC de Chenaux est caractérisé par la présence de quatre grands cours d'eau. Le réseau hydrographique est dominé par la présence du fleuve Saint-Laurent au sud du territoire dans lequel se jettent les rivières Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne. Tout comme les sentiers récréatifs, l'accès aux plans d'eau profite autant aux citoyens de la MRC qu'aux touristes.

Faits saillants

Malgré l'ampleur des berges de nos grands cours d'eau, leur accès est très limité compte tenu de la privatisation des terrains bornant ces plans d'eau. Cependant, on retrouve au moins un accès public dans chacune des municipalités riveraines. Ces accès permettent la pratique des activités reliées à l'eau telles la navigation de plaisance, la baignade, la pêche.

La portion du fleuve Saint-Laurent de la MRC fait partie de la Route bleue Lac Saint-Pierre/Les Deux Rives qui fait la promotion de 33 sites d'accès aux embarcations sans moteurs et à faible tirant d'eau.

Tableau 13

Sentiers récréatifs

Discipline	Classification	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Vélo	Route Verte du Québec	x	x	x	x						
	Véloboucles de la Mauricie	x	x	x		x			x		x
	Réseau local seulement						x	x		x	
Motoneige	Sentier Trans-Québec			x					x	x	x
	Sentier régional	x	x		x			x			
	Sentier local seulement					x	x				
Véhicule tout-terrain	Sentier provincial			x							
	Sentier régional				x				x		x
Equestre Pédestre	Sentier Transcanadien			x				x	x	x	x

Accès publics aux plans d'eau

Éléments	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS
Quai	x	x		x	x					
Plage	x							x		x
Rampe de mise à l'eau	x	x	x	x	x					
Location de canot - kayak					x			x		
Belvédère - observation	x	x	x	x	x			x		x
Pêche	x	x	x	x	x			x		x
Parc de la rivière Batiscan					x			x		x
Parc de la Gabelle			x							

L'accompagnement et le soutien aux entreprises

La présence des entreprises industrielles, commerciales et celles des services contribuent directement à la vitalité économique de la collectivité. Elles sont créatrices d'emploi et génératrices de retombées économiques. Dans ce domaine, le rôle des organismes publics se concrétise par la mise en place de conditions et d'un climat favorable au développement des entreprises et de l'entrepreneuriat. À cet égard, ces organismes offrent aux entrepreneurs un ensemble de services et d'outils de soutien au démarrage ou à l'expansion des entreprises.

Faits saillants

Le service de développement économique de la MRC des Chenaux et celui de la SADC de la Vallée de la Batiscan agissent conjointement dans la plupart des dossiers qui leur sont présentés par les entrepreneurs. Les services d'accompagnement et de soutien suivants sont gratuits et prennent la forme de rencontre individuelle avec les promoteurs :

- les services-conseils en démarrage et croissance d'entreprise;
- le soutien à l'élaboration d'un plan d'affaires, l'aide sur le plan du management et de la gestion des finances;
- le référencement aux différents partenaires;
- l'analyse de l'accessibilité du projet aux programmes d'aide financière des 2 organismes et la recherche de partenaires financiers.

Au cours des trois dernières années, la MRC et la SADC ont investi 968 980 \$ dans 65 entreprises de la MRC, générant ainsi des investissements de 4 142 919 \$. Ce soutien financier a contribué à maintenir 84 emplois en place à créer 72 nouveaux emplois.

Parmi les autres organismes régionaux disposant de mécanismes particuliers de soutien au développement économique, il faut souligner :

- Emploi-Québec au niveau de la formation de la main-d'œuvre;
- la Communauté entrepreneuriale des Chenaux au niveau du réseautage entre les entrepreneurs;
- le Carrefour jeunesse-emploi qui aide les jeunes adultes dans leur cheminement vers l'entrepreneuriat.

Dans l'ensemble des entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la MRC, on ne dénote aucune prépondérance marquée du nombre d'employés d'un secteur d'activité par rapport aux autres. Par contre, le secteur agricole et celui des services commerciaux comptent pour près de 45 % du nombre d'entreprises. Le dynamisme entrepreneurial se manifeste plus particulièrement sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint Maurice et Saint-Narcisse.

Bien que la superficie totale des espaces pouvant accueillir de nouvelles entreprises industrielles semble importante, plusieurs de ces secteurs présentent des contraintes importantes, notamment en ce qui concerne les services disponibles et l'accès à la propriété.

Les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la MRC sont peu contraignantes sur la localisation des entreprises commerciales et de services. Chaque municipalité possède de grands secteurs dans leur périmètre urbain pouvant les accueillir. Cependant, en zone agricole, seules sont autorisées les petites entreprises de services connexes à un usage résidentiel et ce, sous réserve d'obtenir une autorisation de la CPTAQ.

Tableau 14

Programmes d'aide financière aux entreprises / MRC des Chenaux

Fonds de diversification économique	S'adresse aux entrepreneurs pour un projet de démarrage ou d'expansion d'entreprise à la fois innovateur ou structurant pour la région. Il vise à soutenir le financement des études nécessaires à la réalisation de leurs investissements dans une optique de partenariat : 50 % pour l'entrepreneur et 50 % pour le fonds. Le montant maximal de la subvention est fixé à 25 000 \$.
Fonds local d'investissement	S'adresse aux petites et moyennes entreprises pour le soutien au démarrage ou à l'expansion d'entreprises dans le but de création d'emplois. L'aide financière est versée sous forme de prêt remboursable d'un montant variant entre 5 000 \$ et 100 000 \$. Les prêts accordés comportent un taux d'intérêt avantageux et la durée du remboursement se situe entre 1 et 7 années.
Fonds local d'économie sociale	S'adresse aux entreprises d'économie sociale reconnues pour des projets d'affaires viables et le soutien à la création d'emplois durables. L'aide financière est versée sous forme de subvention d'un montant maximal de 25 000 \$.
Fonds Jeunes Promoteurs	S'adresse aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans pour la création ou l'acquisition d'une première entreprise. Le soutien financier prend la forme d'une subvention d'un maximum de 7 500 \$.
Mesure de soutien au travail autonome	S'adresse aux prestataires de l'aide financière de dernier recours, aux participants de l'assurance-emploi, aux personnes sans soutien public du revenu ainsi qu'aux travailleurs à statut précaire pour la mise en œuvre d'un projet d'entreprise viable. L'aide financière accordée par Emploi-Québec prend la forme d'une allocation d'aide à l'emploi équivalente au salaire minimum pour 35heures/semaine et d'une durée maximale de 52 semaines.

Programmes d'aide financière aux entreprises / SADC de la Vallée de la Batiscan

Fonds d'investissement	S'adresse aux petites entreprises de moins de 200 employés. L'aide financière varie entre 5 000 \$ et 150 000 \$ sous l'une ou l'autre des formes suivantes : prêt à terme (avec ou sans garantie), prêt à terme avec option d'achat d'actions, prêt avec participation aux bénéficiaires, participation au capital (capital-actions privilégié) et garantie d'emprunt.
Fonds stratégie-jeunesse	S'adresse aux jeunes entrepreneurs, âgés entre 18 et 39 ans afin de démarrer, d'acquies, de faire prendre de l'expansion ou de moderniser leur entreprise. Il s'agit de prêt personnel investi dans l'entreprise dont le montant varie entre 5 000 \$ et 25 000 \$ par personne. Sans intérêts pendant les 2 premières années, les prêts sont remboursables sur une durée maximale de 7 ans.
Soutien aux Petites Entreprises (SAPE)	Permet de soutenir financièrement les entreprises jusqu'à un maximum de 90%, pour les services d'un consultant spécialisé dans les secteurs d'activités suivants soit : Transfert d'entreprise/ Développement durable / Innovation / Technologie de l'Information et des Communications(TIC) ayant une finalité de commerce en ligne transactionnel.

Tableau 15

Aide financière accordée aux entreprises

Par la MRC des Chenaux

Période	2016	2015	2014	Total
Fonds de diversification économique	-	-	-	-
Fonds local d'investissement	164 000	-	50 000	214 000
Fonds local d'économie sociale	-	75 000	3 420	78 420
Fonds Jeunes Promoteurs	15 000	7 500	22 500	45 000
Soutien au travail autonome	Montants investis par Emploi-Qébec			
Total	179 000	82 500	75 920	337 420

Par la SADC de la Vallée de la Batiscan

Période	2015 2016	2014 2015	2013 2014	Total
Fonds SADC	50 446	20 742	370 372	441 560
Fonds Stratégie jeunesse	80 000	10 000	100 000	190 000

Total	130 446	30 742	470 372	631 560
-------	---------	--------	---------	---------

Investissements générés	1 204 075	607 500	870 350	2 681 925
-------------------------	-----------	---------	---------	-----------

Investissements générés	378 645	33 879	1 048 470	1 460 994
-------------------------	---------	--------	-----------	-----------

Nombre d'entreprises soutenues	18	15	15	48
--------------------------------	----	----	----	----

Nombre d'entreprises soutenues	6	3	8	17
--------------------------------	---	---	---	----

Nombre d'emplois créés	26	19	19	64
------------------------	----	----	----	----

Nombre d'emplois créés	4	-	4	8
------------------------	---	---	---	---

Nombre d'emplois maintenus	30	8	3	41
----------------------------	----	---	---	----

Nombre d'emplois maintenus	6	6	31	43
----------------------------	---	---	----	----

Note : Il peut y avoir quelques dossiers communs traités à la fois dans le Fonds local d'investissement de la MRC et dans le Fonds SADC.

Tableau 16**Nombre d'entreprises localisées sur le territoire de la MRC en 2016**

Secteur d'activité	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Fabrication	4	4	4	6	1	3	8	11		6	47
Transport	3	1	10	10	1	4	13	9	4	6	61
Construction		11	20	9	3	1	12	2	2	7	67
Vente	5	6	16	18	4		4	15	2	5	75
Restauration & hébergement	4	6	11	11	2	2	2	4	2	3	47
Services commerciaux	8	17	12	31	11	5	18	17	3	14	136
Agricole	8	17	5	30	12	6	25	13	15	14	145
Services publics et communautaires	4	4	6	7	14	4	5	5	2	5	56
Total	36	66	84	122	48	25	87	76	30	60	634

Nombre d'employés (permanents et temporaires) dans les entreprises localisées sur le territoire de la MRC en 2016

Secteur d'activité	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Fabrication	41	114	89	36	6	17	54	215		49	621
Transport	9	1	21	144	10	12	68	41	11	96	413
Construction		24	91	75	135	1	103	3	16	20	468
Vente	13	22	90	98	21		18	88	3	27	380
Restauration & hébergement	29	25	59	57	29	6	8	75	12	28	328
Service commerciaux	18	75	54	75	79	9	84	26	7	37	464
Agricole	19	60	14	88	51	18	85	33	36	102	506
Services publics et communautaires	17	24	94	48	88	32	69	45	7	31	455
Total	146	345	512	621	419	95	489	526	92	390	3 635

Tableau 17

Espaces industriels vacants

Municipalité	Localisation	Superficie disponible (ha)	Services disponibles				Particularités
			Aqueduc	Égout	Électricité 550	Gaz naturel	
BA	En bordure de la route 361 adjacent à Agro 100.	6,2 *	x		x		Situé en zone agricole, autorisation de la CPTAQ requise.
CH	En bordure du chemin d'accès au site d'enfouissement de Champlain.	7,6 *			x		Seules sont autorisées les industries reliées aux matières résiduelles et celles nécessitant un apport de biogaz. Terrain appartenant à RGMRM.
MC	À la jonction de la route 157 et du rang Saint-Flavien.	14,7	x		x		Le terrain appartient à la municipalité.
SA	En bordure de la route 350 face au poste de la Sûreté du Québec.	5,8	x		x	x	Deux propriétaires distincts.
SL	En bordure de la route 359, derrière Machinerie des Chenaux.	1,9	x				La moitié du terrain appartient à la municipalité.
SM	De part et d'autre de la route 352 au sud du rang Saint-Alexis.	8,5	x		x		Trois propriétaires distincts.
SN	À la jonction de la rue Commerciale et du 2e Rang.	3,4	x	x	x	x	La majeure partie du terrain appartient à la municipalité.
SS	En bordure de rang de la Côte Saint-Louis.	8,8	x	x	x		Propriété de ADF Diesel

Note : * Ces superficies comprennent une bande de terrain de 100 mètres de profondeur en bordure des chemins existants.

Les attraits et activités touristiques

Le territoire de la MRC comprend un nombre important d'attraits et d'activités touristiques, notamment au niveau de l'écotourisme, de l'agrotourisme et du tourisme culturel. En plus de fréquenter nos attraits et activités touristiques, les nombreux visiteurs contribuent au maintien des activités commerciales complémentaires (hébergement, restauration, essence, etc.).

Faits saillants

Selon Tourisme Québec, en 2014, la Mauricie a accueilli 1,1 million de touristes qui ont dépensé 188 millions de dollars dans l'économie régionale. Ces touristes dépensent en moyenne 160 \$ par séjour. De nombreux emplois dans la MRC dépendent du tourisme. On dit qu'un emploi est créé pour chaque tranche de 60 000 \$ de dépenses des touristes.

Les attraits et produits phares du tourisme dans les MRC comprennent notamment :

- le Chemin-du-Roy (attraits patrimoniaux, agrotourisme);
- le Parc de la rivière Batiscan;
- la pêche aux petits poissons des Chenaux;
- les sentiers récréatifs (motoneige, VTT, vélo, équestre);
- les terrains de camping (550 emplacements de passage);
- les accès aux plans d'eau.

Dans la MRC, plusieurs organisations interviennent dans le domaine de la promotion touristique (municipalités locales, entreprises touristiques, SADC, BIT, BAT, ATR, Bulletin des Chenaux, etc.). De façon générale, leurs actions se font de façon individuelle, sans véritable concertation.

Les municipalités de Batiscan, Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade, accompagnées par la SADC, ont mis en place une structure favorisant le réseautage et le développement des activités touristiques le long du Chemin-du-Roy.

Outre les activités du domaine culturel, la MRC n'a pas d'orientation spécifique à l'égard du développement touristique, ni de plan d'action favorisant ce secteur économique. Par ailleurs, les intervenants du milieu touristique sont dynamiques.

La MRC et la SADC soutiennent le démarrage et l'expansion des entreprises du domaine touristique, tant au niveau de l'accompagnement que du financement. Au cours des dernières années, ces entreprises ont fortement profité des conseils et du soutien financier de la MRC.

La MRC finance une partie du budget du BIT et du BAT. L'organisation et le fonctionnement du BIT relèvent de la Société de développement économique La Pérade et de l'Association des pourvoyeurs, tandis que ceux du BAT relèvent de la municipalité de Batiscan. Leur fréquentation s'est établie comme suit :

- Bit : 10 180 en 2013, 8121 en 2015
- Bat : 4 775 en 2013, 6860 en 2015

À l'exception du soutien aux entreprises, la MRC était plutôt absente du développement touristique au cours des dernières années. En 2017, elle s'est dotée d'une nouvelle ressource humaine ayant comme mandat la coordination des dossiers touristiques en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de l'information touristique, la promotion des attraits et activités touristiques ainsi que l'animation et le réseautage des entreprises du domaine touristique.

Tableau 18

Principaux attraits et événements touristiques

Écotourisme et plein air	Tourisme culturel	Agrotourisme
Parc de la rivière Batiscan	Vieux Presbytère de Batiscan	Ferme la Bissonnière
Parc de la Gabelle	Domaine seigneurial Sainte-Anne	Fromagerie F.X. Pichet
Parc Cœur Nature	Circuit des églises patrimoniales sur le Chemin-du-Roy	Les Boissons du Roy
Domaine de la Forêt Perdue		Pranasens
Biathlon Mauricie	Ancienne centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse	Verger Barry
Marina Village Batiscan		12 kiosques de vente de produits agricoles
Camping du Parc de la Péninsule	Centre d'interprétation du poulamon	11 entreprises d'auto-cueillette de fruits
Camping Paradiso	Office des signaux de Batiscan	
Camping du lac Morin	Observatoire de Champlain	

Événements		
Pêche aux petits poissons des Chenaux	Parcours Campagn'Art	Classique provinciale de canot de la Batiscan
Phares sur Champlain	Symposium des fleurs et jardins	Rendez-vous des arts
Mont-Carmel en fête	Tournoi de pêche de Batiscan	Défi Mauricie

Les activités agricoles

En 2014, la MRC des Chenaux a adopté son plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cet outil de planification vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en appuyant le développement durable des activités agricoles. Il a aussi comme objectif d'assurer la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Faits saillants

La zone agricole occupe 97 % de sa superficie du territoire de la MRC. En 2014, 277 entreprises étaient en activité, celles-ci cultivant environ 28 000 hectares de bonnes terres agricoles. Alors que le nombre d'entreprises diminue constamment au fil des ans (15 % entre 2004 et 2010), les superficies cultivées demeurent constantes.

Les transferts apparentés constituent le mode dominant d'établissement agricole mais ne parviennent pas à compenser les départs, la relève familiale n'étant plus automatiquement assurée. À terme, les abandons de culture, les démantèlements ou une concentration rapide de grandes entreprises pourraient modifier le tissu rural et le type d'agriculture qui prévaut dans la MRC. Cette problématique de la relève constitue le défi majeur du monde agricole.

Les entreprises de transformation dans la MRC offrent une belle gamme de produits agricoles qui couvre plusieurs secteurs de production. Les revenus qu'elles génèrent sont souvent un complément essentiel aux activités principales de production. Ceux qui s'y adonnent doivent nécessairement détenir la fibre entrepreneuriale. La qualité et la mise en marché de leurs produits sont au cœur des préoccupations de ces producteurs.

Ces dernières années, la somme des efforts des organismes et des gestes concrets petits et grands qui ont été menés au nom de l'environnement sont impressionnants. Quatre-vingts entreprises sont regroupées, sur une base volontaire, au sein du club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ. Leur objectif est de favoriser le développement durable de leurs exploitations agricoles. Des projets d'envergure concernant la qualité de l'eau ont été menés ou sont en cours dans la MRC notamment dans les bassins des rivières des Envies et Champlain et du ruisseau Saint-Éloi.

Les critères utilisés par la Commission de protection du territoire agricole dans ses décisions ne tiennent pas toujours compte du développement des activités agricoles non traditionnelles, notamment lorsqu'il s'agit de morcellement de terres, les grandes superficies étant privilégiées. Ce contexte ne favorise pas l'établissement de nouvelles petites entreprises agricoles, ni les productions émergentes.

Le plan d'action du PDZA comprend une vingtaine d'interventions prioritaires choisies par les membres du comité de direction du PDZA et les élus de la MRC. Il en précise les modalités de mise en œuvre et les partenaires associés à chacune des interventions.

Les MRC et villes de la Mauricie, le ministère de l'Agriculture, l'UPA de la Mauricie et Emploi-Québec se sont associés et ont investis dans une entente visant à mettre en œuvre les actions des PDZA ainsi que celles du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM).

À ce jour, plusieurs actions du PDZA et du PDAAM ont été réalisées, notamment en ce qui concerne la relève agricole, la commercialisation des produits agricoles et l'agrotourisme.

Tableau 19

Activités agricoles

	Année	BA	CH	MC	SA	SG	SL	SM	SN	SP	SS	Total
Nombre d'entreprises agricoles	2004	22	30	15	45	33	24	55	34	30	35	323
	2010	17	24	16	39	27	21	48	30	25	30	277
Superficie moyenne des entreprises (hectare)	2004	114	100	119	130	129	93	99	100	129	149	116
	2010	150	135	118	147	160	136	115	112	154	174	139

Nombre d'entreprises ayant cette production comme activité principale

Production animale		
Année	2004	2010
Bovins laitiers	153	103
Bovins de boucherie	41	35
Porcs	9	9
Volailles	5	4
Chevaux	2	6
Moutons	4	3
Chèvres		1
Autres	9	6
Total	223	167

Production végétale		
Année	2004	2010
Céréales et protéagineux	57	60
Fourrage	8	15
Production maraîchère	8	10
Production fruitière	7	10
Culture abritée	4	4
Horticulture ornementale	2	4
Acériculture	10	9
Autres	4	0
Total	100	112

Pratiques culturales agroenvironnementales

Nombre d'entreprises membres d'un club-conseil en 2010	78
Superficies cultivées (hectare)	
Avec travail réduit du sol	4 710
En semis direct	3100
Autres pratiques agroenvironnementales	120

Nombre d'entreprises agroalimentaires en 2010

La transformation de produits agricoles	23
-----------------------------------------	----

La vente sur place de produits agricoles	25
------------------------------------------	----

Les écosystèmes sensibles

La protection des écosystèmes sensibles implique une gestion des activités humaines qui permet de préserver, pour le bénéfice de tous, la diversité du patrimoine biologique. Cette protection se manifeste autant envers les espèces floristiques que les habitats fauniques qui y sont présents. Quant à la mise en valeur de ces écosystèmes, celle-ci peut s'exprimer en diffusant auprès de la population la nature des bienfaits engendrés par ces milieux et, dans certains cas, en y permettant l'accès de manière responsable. Dans la MRC des Chenaux, les écosystèmes sensibles visés comprennent les milieux humides, les lacs et les cours d'eau ainsi que leurs bandes riveraines.

Faits saillants

Le territoire de la MRC est particulièrement marqué par la présence des milieux humides. D'une superficie totale d'environ 15 400 hectares, ceux-ci couvrent près de 18 % du territoire de la MRC. D'autre part, nos cours d'eau s'étendent sur une longueur d'environ 710 kilomètres, dont près de 100 kilomètres pour le fleuve Saint-Laurent et les rivières Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne.

La MRC est responsable de la gestion des cours d'eau, notamment en ce qui concerne les travaux d'entretien en zone agricole.

Les municipalités locales sont responsables de l'application des normes d'urbanisme dans les bandes riveraines des cours d'eau.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable des règles de protection des milieux humides.

Les organismes mandatés à la gestion intégrée des ressources en eau se sont dotés d'un plan directeur de l'eau (PDE) qui détermine les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les

objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau. De nombreuses actions prévues dans ces plans directeurs visent la préservation des écosystèmes sensibles et de leurs habitats fauniques. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, quatre de ces organismes sont à l'œuvre :

- la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA);
- la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA);
- Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM);
- le Comité ZIP Les Deux Rives.

Outre l'application des normes environnementales par les autorités responsables et le respect de ces normes par les citoyens, il existe plusieurs autres moyens d'assurer la protection des écosystèmes sensibles, dont :

- l'acquisition des terrains par un organisme de conservation;
- l'établissement de réserve naturelle en milieu privé;
- la servitude de conservation en faveur d'un organisme public;
- la signature d'un contrat de bassin entre un propriétaire privé et un organisme de bassin versant.

Sur le territoire de la MRC, environ 2 100 hectares de terrain dans les milieux humides et dans la plaine inondable du Saint-Laurent bénéficient d'une telle protection.

Tableau 20

Écosystèmes sensibles

Les terres à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent, entre la Commune Sainte-Anne à l'est et la Commune Sainte-Marie à l'ouest.
Le marais de l'île Saint-Éloi à Batiscan.
Le marais de l'île Valdor et de l'île Carignan à Champlain.
L'île Nobert à l'embouchure de la rivière Batiscan et les terres adjacentes à l'ouest de la rivière.
L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques en bordure du fleuve Saint-Laurent.
La frayère à doré dans la rivière Batiscan en aval du barrage de Saint-Narcisse.
La frayère à doré dans la rivière Saint-Maurice en aval du barrage de La Gabelle.
La zone de reproduction du poulamon atlantique dans la rivière Sainte-Anne en amont du pont de l'autoroute 40.
La zone de reproduction du poulamon atlantique dans la rivière Batiscan au premier rapide en amont du village de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
La tourbière boisée à l'est de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et à l'ouest de Saint-Prosper-de-Champlain.
La tourbière du Lac-à-la-Tortue au nord de Saint-Narcisse et à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Distribution des milieux humides	
Type	Superficie (hectare)
Tourbières boisées	6 150
Marécages	5530
Tourbières fen	1 900
Tourbières bog	1 400
Marais	140
Prairies humides	140
Eaux peu profondes	140
Total	15 400

Ecosystèmes protégés

Organisme propriétaire	Écosystème	Municipalité	Superficie (hectare)
Conservation de la nature Québec	Tourbière du Lac-à-la-Tortue	Saint-Narcisse	1 420
Gouvernement du Québec - Parc Cœur nature	Tourbière du Lac-à-la-Tortue	Notre-Dame-M-C.	570
Société de conservation des milieux humides du Québec	Plaine inondable du Saint-Laurent	Ste-Anne-de-la-P.	70
Société de conservation des milieux humides du Québec	Plaine inondable du Saint-Laurent	Batiscan	30

La gestion des matières résiduelles

La politique gouvernementale vise à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Faits saillants

La MRC des Chenaux et les autres MRC et villes membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) se sont joints pour réaliser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Adopté par la MRC en 2016, ce plan prévoit les interventions à mettre en œuvre d'ici à 2020 pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec en cette matière.

Le principal élément du PGMR s'applique à la récupération et la valorisation des matières organiques. À cet égard, les municipalités devront mettre en place un système indépendant de collecte de ces matières, communément appelé «la troisième voie». Transportées dans un site de traitement, les matières organiques seront ensuite transformées en compost réutilisable.

Les coûts marginaux assumés par les municipalités de la MRC pour atteindre les objectifs du PGMR sont estimés à environ 60 000 \$ par année jusqu'en 2018, pour ensuite s'établir à près 750 000 \$ au cours des années subséquentes, ce qui représente environ 40 \$ par habitant.

Cinq des municipalités de la MRC ont confié à la RGMRM le mandat de vidange, de transport et de traitement des boues de fosses septiques. Il s'agit de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Prospère-de-

Champlain et Saint-Stanislas. Dans les autres municipalités, les citoyens doivent individuellement contacter une entreprise du domaine pour effectuer ce travail. Le PGMR prévoit que toutes les municipalités doivent, d'ici 2018, mettre en place un système de contrôle de la vidange des installations septiques.

Les municipalités de la MRC, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ont confié à la MRC le mandat de collecte et de transports des déchets domestiques. Les industries, commerces et institutions doivent individuellement contacter une entreprise du domaine pour effectuer ce travail.

La RGMRM possède sur le territoire de la MRC deux de ses équipements : le site d'enfouissement des déchets et l'Écocentre de Champlain. Dans ce dernier cas, les citoyens peuvent y apporter leurs matières recyclables et leurs résidus domestiques dangereux.

Tableau 21

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Type de matières résiduelles	Billan 2014		Objectifs 2020
	Quantités éliminées (tonne)	Taux de récupération	
Matières recyclables	2 319	50%	70%
Matières organiques	4 889	36%	60%
Résidus de construction	592	92%	90%
Encombrants	811	3%	
Textiles	202	23%	
Résidus domestiques dangereux	10	81%	
Autres rejets	503		
Total	9 326	56%	7 672

Population	18 353		19 179
Quantités éliminées (kg/personne/an)	508		400

Orientations du PGMR
Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération.
Détourner la matière organique de l'enfouissement.
Responsabiliser les générateurs de matières résiduelles.
Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats.
Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration).

La lutte contre les changements climatiques

C'est bien connu aujourd'hui, les activités humaines des derniers siècles ont fait augmenter la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Les bouleversements climatiques qui en résultent s'accompagnent de nombreux effets négatifs pour la santé et la sécurité des populations, l'environnement bâti et les écosystèmes et pour certains secteurs économiques. La lutte contre les changements climatiques comprend deux grands moyens d'action : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place de mesures d'adaptation contribuant à réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques.

Fait saillants

Dans la lutte contre les changements climatiques, les municipalités peuvent agir sur plusieurs fronts, notamment en ce qui concerne :

- l'amélioration écoénergétique des bâtiments et des équipements municipaux;
- la gestion du parc de véhicules;
- la réduction de la consommation d'eau potable et le traitement des eaux usées;
- la réduction des déchets et la récupération des biogaz des sites d'enfouissement;
- les transports en commun;
- les normes en matière d'urbanisme;
- l'utilisation des énergies renouvelables.

À ce jour, aucune municipalité de la MRC n'a adopté une politique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ni mis en place un programme de mesure d'adaptation pour réduire la vulnérabilité aux impacts engendrés par les changements climatiques.

Bien que ne faisant pas partie d'une stratégie planifiée, certaines municipalités de la MRC ont réalisés des travaux visant à réduire la consommation d'énergie, tels l'isolation de bâtiments, l'amélioration des systèmes de chauffage et le remplacement graduel de l'éclairage de rue par des luminaires au DEL.

Ni la MRC, ni les municipalités ne possèdent des informations sur les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire.

Une étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2006 démontre que 62% des 6 795 personnes en emploi de la MRC doivent se déplacer à l'extérieur du territoire de la MRC pour se rendre à leur lieu de travail. Ce pourcentage est de loin supérieur à celui des autres MRC de la Mauricie. L'ampleur de ces déplacements contribue de façon significative au bilan des émissions de gaz à effet de serre dans la MRC.

Les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place plusieurs programmes destinés aux municipalités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques.

La mise en commun des services municipaux

Les lois et les politiques du gouvernement du Québec confient aux MRC et municipalités des pouvoirs leur permettant de mettre en place divers services qu'elles offrent à leurs citoyens. Par ailleurs, les MRC et municipalités peuvent acquérir des compétences facultatives dans un domaine non conventionnel. Elles peuvent aussi s'entendre pour établir un mode de partage d'un service ou un équipement quelconque.

Faits saillants

La MRC des Chenaux exerce les compétences obligatoires et facultatives suivantes :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- l'évaluation foncière;
- la gestion des matières résiduelles via la RGMRM;
- la collecte des déchets domestiques (9 municipalités);
- le schéma de couverture de risques en incendie;
- l'émission des permis de construction (8 municipalités);
- le développement culturel;
- le logement social;
- les programmes d'aide à la rénovation domiciliaire;
- les travaux dans les cours d'eau en milieu agricole.

D'autre part, les municipalités de la MRC ont conclu des ententes intermunicipales portant sur les services suivants :

- la Cour municipale régionale;
- la sécurité incendie (Saint-Mauricie et Saint-Luc-de-Vincennes / Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Prosper-de-Champlain);
- l'approvisionnement en eau potable (Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade et Champlain / Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.

Dans le cadre des travaux relatifs au projet du présent plan stratégique de développement durable, la MRC s'est adressée aux directeurs généraux des municipalités afin de connaître leurs besoins en matière de services municipaux et les possibilités de mise en commun pour se doter de tels services. Sans faire l'unanimité, les services suivants ont été couramment mentionnés :

- un service d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis des travaux de voirie et autres infrastructures municipales;
- le partage d'une ressource pour prendre en charge les analyses et les relevés de données applicables à la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées;
- le partage d'une ressource pour assurer la coordination et l'accompagnement des services de loisirs municipaux.

Parmi les éléments à prendre en compte dans la mise en commun d'un service, les élus doivent considérer la masse critique minimale requise pour se doter d'un tel service, les économies d'échelle engendrées par la mise en commun et les qualités recherchées. Il faut aussi déterminer l'entité municipale responsable du service de même que la forme juridique conforme aux lois du Québec.

QUATRIÈME PARTIE : PLAN D'ACTION

Le plan d'action se veut l'outil dynamique de mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable. Présenté sous forme de fiches, celles-ci indiquent :

- les enjeux du plan stratégique de développement durable; ces enjeux sont présentés en ordre d'importance établi par les partenaires lors du sondage, au début du processus de consultation;
- les actions et leur ordre de priorité établi par les partenaires lors du forum, à la fin d du processus de consultation;
(P1) = très prioritaire / (P 2) = prioritaire
- le ou les organismes maître d'œuvre;
- le ou les personnes chargées de projet;
- les partenaires impliqués;
- les sources de financement;
- l'échéancier de réalisation;
- les indicateurs de résultats.

Il faut par ailleurs préciser que la réalisation des actions prévues est assujettie à :

- la disponibilité des ressources humaines mandatées;
- la disponibilité des sommes d'argent dans les sources de financement ciblées.

La reddition de compte et la mise à jour du plan d'action

Le Plan stratégique de développement durable et son plan d'action sont réalisés par et pour les acteurs impliqués dans l'avenir du développement de la MRC. Ils représentent le monde municipal, les organismes sociaux-communautaires et environnementaux ainsi que les entreprises. Pour en assurer le suivi, la MRC entend convoquer annuellement ces acteurs pour participer à un forum portant sur :

- la reddition de compte sur chacune des actions par le chargé de projet et les questionnements des participants;
- la mise à jour annuelle des actions (poursuite, modification, ajout, retrait) par les participants.

Enjeu : Le maintien et le développement des commerces et services de proximité

Actions	<p>A : Poursuivre la campagne d'achat local. (P1)</p> <p>Promouvoir la consommation des produits et <i>services</i> des Chenaux. (P1)</p> <p>Influencer les organismes, les entreprises et partenaires financiers pour favoriser l'achat local qui au maintien de nos commerces et services de proximité. (P2)</p> <p>B : Exiger des promoteurs de projets qui demandent un soutien financier à la MRC, de favoriser l'achat local pour les biens et services faisant partie du projet. (P2)</p> <p>Appuyer les événements qui contribuent à l'achat local. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>A : Corporation de développement communautaire des Chenaux (Comité des services de proximité)</p> <p>B : MRC</p>
Chargés de projet	<p>A : Coordonnateur</p> <p>B : Agent de développement du territoire</p>
Partenaires impliqués	<p>A : SADC / MRC / Organismes communautaires / Entreprises d'économie social / Communauté entrepreneuriale</p> <p>B : Promoteurs de projet ou d'événements</p>
Échéancier de réalisation	<p>A : Printemps 2017 à printemps 2018</p> <p>B : En continu</p>
Sources de financement	<p>A : MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants) SADC (Programme d'excellence en service à la clientèle) Desjardins / Députés / Entreprises</p> <p>B : MRC (Fonds de développement du territoire – Programme de commandites)</p>
Indicateurs de résultat	<p>A : La réalisation de la campagne / Les résultats de la campagne (sondage)</p> <p>B : Le nombre de projets ayant favorisés l'achat local et les montants y ayant été consacrés</p>

Enjeu : La rétention des résidents de la MRC. Le recrutement et l'accueil des personnes désirant s'installer sur notre territoire

Actions	<p>A : Mettre en place un comité mandaté pour : (P1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les clientèles cibles pouvant être intéressées à s'établir sur notre territoire; - élaborer des outils de promotion faisant valoir les attraits du territoire auprès de non-résidents. <p>B : Concevoir en concertation avec les autres territoires de la Mauricie un projet pour influencer la dynamique démographique régionale. (P2)</p> <p>C : Recenser et faire connaître la disponibilité de terrains résidentiels en zone agricole. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>A : Municipalités intéressées, notamment celles à faible indice de vitalité économique</p> <p>B : MRC</p> <p>C : MRC et municipalités</p>
Chargés de projet	<p>A : Directeurs généraux des municipalités</p> <p>B : Agent de développement du territoire</p> <p>C : Coordonnateur à l'aménagement du territoire et directeurs généraux des municipalités</p>
Partenaires impliqués	<p>A : MRC, SADC, Carrefour Jeunesse Emploi, Comité de développement social des Chenaux</p>
Échéancier de réalisation	<p>A : Printemps 2018</p> <p>C : Automne 2017</p>
Sources de financement	<p>AC : Ressources humaines</p> <p>B : Fonds d'appui au rayonnement des régions</p>
Indicateurs de résultat	<p>A : La connaissance des clientèles cibles / La réalisation des outils de promotion pour les rejoindre</p> <p>C : La réalisation du recensement / Les moyens de diffusion</p>

Enjeu : Le maintien de notre école secondaire et de nos écoles primaires et des services de formation

Actions	Mettre en place un comité de vigilance mandaté pour assurer un suivi de l'évolution des écoles et de leurs clientèles. (P1) Proposer, s'il y a lieu, des alternatives à tout éventuel déplacement d'élèves, d'agrandissement d'école et de fermeture d'école. (P1)
Maître d'œuvre	Comité de développement du territoire de la MRC
Partenaires impliqués	Les deux sous-comités du Comité de développement social (Comité des services de proximité et Comité de réussite éducative) / Commissions scolaires / École secondaire le Tremplin
Échéancier de réalisation	En continu
Indicateurs de résultat	La mise en place du comité / Le nombre de rencontres et leur contenu

Enjeu : La préservation de nos grandes institutions et des pouvoirs décisionnels par notre collectivité

Action	Convoquer annuellement les représentants de nos grandes institutions (CIUSSS, Emploi-Québec, ministères en régions, commissions scolaires, députés, etc.) au conseil de la MRC afin d'échanger sur les politiques gouvernementales et organisationnelles en place et sur celles à venir. (P2)
Maître d'œuvre	Conseil de la MRC
Échéancier	En continu
Indicateurs de résultat	Le contenu des rencontres

Enjeu : La disponibilité et la diversité de l'offre résidentielle (terrains) répondant aux clientèles variées

Actions	<p>A : Accompagner les municipalités dans leurs démarches d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir les périmètres d'action d'urbanisation. (P1)</p> <p>B : Entreprendre les travaux de révision du schéma d'aménagement, incluant l'élaboration d'une nouvelle demande d'autorisation résidentielle à portée collective pour la construction de résidences en zone agricole (LPTA, article 59). (P1)</p> <p>C : Identifier et promouvoir auprès des municipalités certaines formes alternatives d'accès à la propriété (ex. éco-quartier, mini-maison, etc.). (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>A : MRC et municipalités visées</p> <p>BC : MRC</p>
Chargés de projet	<p>A : Coordonnateur à l'aménagement du territoire / Directeurs généraux des municipalités</p> <p>BC : Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p>
Partenaires impliqués	<p>A : UPA de la Mauricie</p> <p>BC: Ministères impliqués</p>
Échéancier de réalisation	<p>A : En continu</p> <p>BC : Début des travaux : hiver 2018</p>
Sources de financement	Ressources humaines
Indicateurs de résultat	<p>A : Le nombre de dossiers d'exclusion traités et les décisions de la CPTAQ</p> <p>B : L'ampleur des travaux réalisés</p> <p>C : Les municipalités ayant intégrées dans leur règlement des zones désignées aux accès alternatifs</p>

Enjeu : Le développement du tourisme et des activités récréotouristiques

Actions	<p>A : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action permettant la promotion des attraits et activités touristiques, la diffusion de l'information, l'animation et le réseautage des entreprises du domaine touristique, ainsi que la coordination des événements à caractère touristiques. (P1)</p> <p>B : Promouvoir le secteur touristique par la création d'outils : carte touristique, site web, réseaux sociaux. (P1)</p> <p>C : Soutenir les produits d'appel touristiques (ex. Petits poissons des Chenaux, Parc de la rivière Batiscan, circuits touristiques, etc.). (P1)</p> <p>D : Organiser des activités de formation sur l'accueil touristique. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>ABCD : MRC</p> <p>D : SADC</p>
Chargés de projet	<p>ABC : Agente de développement économique et touristique</p> <p>D : Agent de développement</p>
Partenaires impliqués	Entreprises du domaine touristique / Municipalités
Échéancier de réalisation	<p>AB : Automne 2017</p> <p>CDE : En continu</p>
Sources de financement	<p>AD : Ressources humaines</p> <p>B : MRC (Fonds régulier)</p> <p>C : MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants)</p>
Indicateurs de résultat	<p>La réalisation du plan d'action / Les outils mis en place / Les projets soutenus</p> <p>Le nombre d'activités de formation tenues</p>

Enjeu : L'accès à l'Internet haute vitesse

Actions	<p>A : Recenser et documenter les modèles existants ailleurs au Québec qui concerne la desserte de l'ensemble du territoire d'une MRC par un réseau internet. (P1)</p> <p>B : Analyser la possibilité de desservir l'ensemble du territoire de la MRC par le service Internet haute vitesse en s'associant avec un fournisseur de service établi sur le territoire. (P1)</p> <p>Requérir des gouvernements des modifications aux politiques de branchement au réseau Internet haute vitesse, notamment en ce qui concerne l'adaptation des critères de soutien financier à des contextes particuliers et la possibilité pour une municipalité de réaliser des travaux dans les infrastructures d'un tel réseau. (P1)</p>
Maîtres d'œuvre	MRC / Municipalités intéressées
Chargés de projet	<p>A : Agent de développement du territoire</p> <p>B : Conseil de la MRC</p>
Partenaires impliqués	TGV Net Mauricie
Échéancier de réalisation	Automne 2017
Sources de financement	Programme Canada branché / Programme Québec branché
Indicateurs de résultat	L'état d'avancement des travaux d'analyse / La nature des positions gouvernementales

Enjeux : La protection et la mise en valeur des écosystèmes sensibles
La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Actions	<p>A : Élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques. (P2)</p> <p>B : Réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau en milieu agricole en exigeant des propriétaires la préservation des bandes riveraines. (P1)</p> <p>C : Accompagner et soutenir financièrement les projets visant à protéger et à mettre en valeur les écosystèmes sensibles. (P2)</p>
Maître d'œuvre	MRC
Chargés de projet	<p>AB : Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p> <p>C : Agent de développement du territoire / Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p>
Partenaires impliqués	<p>B : Producteurs agricoles</p> <p>C : Comité ZIP Les Deux Rives / Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) / Conseil régional de l'environnement de la Muricie (CRE)</p>
Échéancier de réalisation	<p>A : Début des travaux automne 2018</p> <p>BC : En continu</p>
Sources de financement	<p>AB : Ressources humaines</p> <p>C : Ministères impliqués / Fondation de la faune / Autres fonds environnementaux MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants)</p>
Indicateurs de résultat	<p>B : La longueur des bandes riveraines protégées</p> <p>C : Le nombre et le type de projets réalisés</p>

Enjeu : Le dynamisme de l'action communautaire dans les domaines social, culturel et de loisirs

Actions	<p>A : Soutenir financièrement les projets présentés par les organismes communautaires visant à combler les besoins des citoyens dans les domaines de la sécurité alimentaire, du maintien à domicile, des services de proximité et de la réussite éducative. (P1)</p> <p>B : Réaliser et diffuser un répertoire annuel des activités culturelles et de loisirs qui se tiennent sur le territoire de la MRC. (P2)</p> <p>C : Soutenir financièrement les projets de mise à niveau des installations et infrastructures de loisirs et culturelles des municipalités. (P2)</p> <p>D : Élaborer et présenter aux municipalités une politique de reconnaissance de l'action communautaire. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>ABC : MRC</p> <p>D : CDC</p>
Chargés de projet	<p>ABC : Agent de développement du territoire</p> <p>D : Coordonnateur</p>
Partenaires impliqués	<p>AD : Organismes sociaux-communautaires</p> <p>BC : Municipalités, Le Bulletin des Chenaux</p>
Échéancier de réalisation	<p>ABC : En continu</p> <p>D : Automne 2017</p>
Sources de financement	<p>ABC : MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants)</p> <p>A : Fonds d'appui au rayonnement des régions</p> <p>C : MRC (Fonds de développement du territoire – Enveloppe dédiée aux municipalités)</p> <p>D : Ressources humaines</p>
Indicateurs de résultat	<p>Le nombre et le type de projets soutenus / La réalisation du répertoire et les moyens de diffusion</p> <p>La réalisation de la politique et son acceptation par les municipalités</p>

Enjeux : L'accompagnement et le soutien aux entreprises
Le développement des activités manufacturières
Le développement du tourisme et des activités récréotouristiques
Le développement des activités agricoles
Le maintien et le développement des commerces et services de proximité

Actions	Accompagner les entrepreneurs dans leur projet de maintien, de démarrage ou d'expansion de leur entreprise, dans les domaines industriel, commercial, des services, du tourisme, de l'agroalimentaire et de l'économie sociale. (P1) Soutenir financièrement les projets d'entreprises admissibles aux programmes d'aide financière de la MRC et de la SADC. (P1)
Maîtres d'œuvre	MRC et SADC
Chargés de projet	MRC : Coordonnateur du service de développement économique / SADC : Conseiller en financement
Partenaires impliqués	Ministères à vocation économique / Institutions financières / Partenaires financiers sectoriels et socio-financement
Échéancier de réalisation	En continu
Sources de financement	Les fonds de soutien aux entreprises de la MRC et ceux de la SADC
Indicateurs de résultat	Le nombre de projets d'entreprises soutenus / Le nombre d'emplois créés et maintenus

Enjeu : L'accompagnement et le soutien aux entreprises

Actions	<p>A : Faire la promotion des services de soutien offerts par la MRC et la SADC aux entreprises. (P1)</p> <p>B : Accompagner les entreprises en créant des comités de travail ponctuels concernant des problématiques particulières. (P2)</p> <p>C : Organiser des activités de formation pour les entrepreneurs dans le domaine du financement des entreprises d'économie sociale et de la sensibilisation à l'innovation. (P1)</p> <p>D : Organiser des activités de réseautage pour les entrepreneurs et de sessions de formation visant le développement de la culture entrepreneuriale ainsi que la diffusion d'information sur l'achat local. (P2)</p> <p>E : Organiser un gala reconnaissance des entreprises, des entrepreneurs et des artisans qui contribuent à l'essor économique de la MRC. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>ABC : MRC et SADC</p> <p>DE : Communauté entrepreneuriale des Chenaux</p>
Chargés de projet	<p>ABC : MRC : Coordonnateur du service de développement économique / SADC : Conseiller en financement</p> <p>DE : Coordinatrice de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux</p>
Partenaires impliqués	E : Pôle d'économie sociale de la Mauricie / Desjardins / Carrefour Jeunesse Emploi Trois-Rivières MRC des Chenaux
Échéancier de réalisation	En continu
Sources de financement	<p>ABCD : Ressources humaines</p> <p>E : Desjardins / MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants) / SADC</p>
Indicateurs de résultat	Le nombre et le type d'activités réalisées / Les participants aux activités

Enjeu : La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles

Actions	<p>A : Participer, avec les autres MRC et villes de la Mauricie, au comité de soutien visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). (P2)</p> <p>B : Réaliser les actions prévues au PGMR pour la période 2017-2018, notamment : (P1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire des installations septiques et des modes de gestion des boues de fosses septiques; - la mise en place de contenants de récupération dans les édifices municipaux, les aires publiques et lors des événements; - l'élaboration par la RGMRM et la publication par les municipalités de capsules d'information sur la gestion des matières résiduelles.
Maîtres d'œuvre	<p>A : MRC</p> <p>B : Municipalités / Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)</p>
Chargés de projet	<p>A : Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p> <p>B : Directeurs généraux des municipalités</p>
Partenaires impliqués	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie / Promoteurs d'événements Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE)
Échéancier de réalisation	Juin 2018
Sources de financement	Fonds réguliers des municipalités
Indicateurs de résultat	La réalisation et la publication d'un rapport annuel sur les actions mises en place

**Enjeux : La définition d'une image de marque distinctive du territoire de la MRC des Chenaux et de sa population
La promotion du territoire et de ses avantages distinctifs**

Actions	<p>A : Former un comité de réflexion mandaté pour proposer : (P2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un concept descriptif du territoire de la MRC, de son cadre de vie, de son milieu de vie, de sa population; - un slogan accrocheur visant la migration des personnes vers notre territoire; - une image de marque au point de vue touristique; - un nouveau logo représentatif de la MRC; - une forme de consultation populaire. <p>B : Diffuser sur le territoire et à l'extérieur les éléments représentatifs retenus par la MRC. (P2)</p>
Maître d'œuvre	MRC
Chargé de projet	Directeur général
Partenaires impliqués	SADC / Municipalités / CDS des Chenaux / Population de la MRC
Échéancier de réalisation	Hiver 2018
Sources de financement	<p>A : Ressources humaines</p> <p>B : Fonds à déterminer</p>
Indicateurs de résultat	<p>Le nombre de réunions du comité / L'adoption des éléments représentatifs par la MRC</p> <p>Les moyens de diffusion</p>

Enjeu : La participation citoyenne au sein des diverses structures politiques et administratives

Actions	<p>Maintenir la participation des élus municipaux au sein du comité de développement social de la MRC des Chenaux. (P1)</p> <p>Mettre à contribution l'expertise des membres du comité de développement social et de tout autre personne de la société civile dans les différents comités sectoriels mis en place par le conseil de la MRC, tels : (P2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité de développement rural; - le comité d'investissement; - le comité de direction de la Communauté entrepreneuriale; - le comité tourisme; - le comité consultatif culturel; - le comité consultatif agricole; - autres comités à venir. <p>Soumettre à la population locale des questionnements, des sondages, leur permettant de s'exprimer sur les enjeux actuels et futurs de la MRC. (P2)</p> <p>Recenser et faire connaître les bons coups de ce qui existe ailleurs au Québec en ce qui concerne la participation citoyenne. (P2)</p>
Maître d'œuvre	Conseil de la MRC
Partenaires impliqués	Comité de développement social / Population de la MRC
Échéancier	En continu
Indicateurs de résultat	Le nombre de personnes de la société civile impliquées dans les comités / Le nombre de réunions des comités Les questions soumis à la population et leurs résultats

Enjeu : La mise en commun des services dispensés par les municipalités

Action	<p>Mettre en place un comité chargé d'analyser et de recommander aux élus municipaux la mise en commun des services suivants : (P2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le partage d'une ressource en génie civil; - le partage d'une ressource en loisirs; - le partage d'une ressource pour effectuer les relevés des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées; - le partage d'une ressource pour agir comme contremaître des travaux publics; - les regroupements possibles des services d'incendie.
Maîtres d'œuvre	Municipalités intéressées
Chargés de projet	Directeurs généraux des municipalités
Partenaires impliqués	MRC
Échéancier de réalisation	Hiver 2018
Sources de financement	Ressources humaines
Indicateurs de résultat	Le nombre de rencontres des comités / Les recommandations acceptées

Enjeu : La protection et la mise en valeur de nos paysages et du patrimoine bâti

Actions	<p>A : Diffuser auprès de la population le «Plan de paysage pour la région de la Mauricie». (P2)</p> <p>B : Recenser et caractériser les paysages exceptionnels du territoire de la MRC. (P2)</p> <p>C : Élaborer des fiches types portant sur la rénovation de bâtiments à caractère patrimonial et les diffuser auprès de leurs propriétaires. (P2)</p> <p>D : Élaborer les critères d'urbanisme relatifs au paysage et au patrimoine pouvant faire partie d'un règlement municipal sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. (P2)</p>
Maître d'œuvre	MRC
Chargés de projet	<p>AD : Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p> <p>B : Agente de développement économique et touristique / Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p> <p>C : Agente de développement culturel</p>
Partenaires impliqués	Municipalités / SADC
Échéancier de réalisation	<p>A : Été 2017</p> <p>BC : Été 2018</p> <p>D : Hiver 2018</p>
Sources de financement	Ressources humaines
Indicateurs de résultat	Le nombre de paysages recensés / Le nombre de fiches produites / Le nombre de règlements adoptés

Enjeu : Le développement des activités agricoles

Action	<p>Réaliser les actions prévues au Plan de développement de la zone agricole, en collaboration avec les autres MRC de la Mauricie, notamment : (P2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles de la Mauricie (SAEEM) qui soutien les producteurs agricoles cédants et la relève; - la création d'une banque de fermes; - la réalisation d'un recueil d'information sur les potentiels et opportunités agricoles; - la mise en place de projets en agroenvironnement.
Maître d'œuvre	MRC
Chargés de projet	Coordonnateur à l'aménagement du territoire / Agent de développement du territoire
Partenaires impliqués	MRC de Mékinac et de Maskinongé, villes de Trois-Rivières, de Shawinigan et de La Tuque, Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, UPA de la Mauricie
Échéancier de réalisation	En continu
Sources de financement	Fonds du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie via le Fonds d'appui au rayonnement des régions MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants)
Indicateurs de résultat	Le nombre d'entreprises bénéficiaires du service et le nombre de transferts de ferme réalisés Le nombre de projets en agroenvironnement, le nombre de fermes et les superficies touchées

**Enjeux : La pérennité de nos sentiers récréatifs (pédestre, équestre, vélo, motoneige et VTT)
La mise en valeur de nos grands cours d'eau**

Actions	<p>A : Améliorer la sécurité des cyclistes dans les secteurs urbains par le marquage des pictogrammes de chaussée désignée sur le pavage des rues. (P1)</p> <p>B : Compléter la section du sentier transcanadien à l'ouest du Parc de la rivière Batiscan. (P2)</p> <p>C : Soutenir financièrement les projets d'amélioration des accès publics aux rives des grands cours d'eau. (P2)</p>
Maître d'œuvre	MRC des Chenaux
Chargés de projet	<p>A : Coordonnateur à l'aménagement du territoire</p> <p>B : Coordonnateur à l'aménagement du territoire / Agent de développement du territoire</p> <p>C : Agent de développement du territoire</p>
Partenaires impliqués	<p>A : Ministère des Transports</p> <p>B : Pégase sentiers équestres / Propriétaires privés</p> <p>C : Municipalités</p>
Échéancier de réalisation	<p>A : Été 2017</p> <p>B : Printemps 2018</p> <p>C : En continu</p>
Sources de financement	<p>A : Ministère des Transports / Municipalités</p> <p>BC : MRC (Fonds de développement du territoire - Projets structurants)</p> <p>C : MRC (Fonds de développement du territoire - Enveloppe dédiée aux municipalités)</p>
Indicateurs de résultat	Les projets réalisés

Enjeu : L'appropriation des valeurs du développement durable

Actions	<p>A : Organiser des sessions de formation sur la tenue de réunions et d'événements écoresponsables et sains. (P2)</p> <p>B : Intégrer des pratiques de développement durable dans les activités quotidiennes de la MRC, des municipalités et des organismes. (P2)</p> <p>C : Inclure des pratiques de développement durables dans les protocoles d'entente de financement de projet par la MRC. (P2)</p>
Maîtres d'œuvre	<p>A : SADC</p> <p>B : MRC / Municipalités / Promoteurs d'événements / Organismes communautaires</p> <p>C : MRC</p>
Chargés de projet	<p>A : Conseillère en développement durable</p> <p>B : Directeurs généraux de la MRC, des municipalités et des organismes</p> <p>C : Coordonnateur du service de développement économique / Agent de développement du territoire</p>
Partenaires impliqués	SADC / MRC / Municipalités / Organismes sociocommunautaires / Entreprises / Promoteurs d'événements Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE)
Échéancier de réalisation	<p>A : Automne 2017 à Printemps 2018</p> <p>BC : En continu</p>
Sources de financement	Ressources humaines
Indicateurs de résultat	Le nombre de sessions de formation tenues / Le type de pratiques mis en place

Enjeu : La lutte aux changements climatiques

Action	Présenter un projet visant : (P2) <ul style="list-style-type: none">- la création d'un répertoire des gaz à effet de serre;- l'établissement d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre réalistes et atteignables;- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action locaux et des mesures tangibles particulières pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Maîtres d'œuvre	MRC / SADC
Chargés de projet	MRC - Coordonnateur à l'aménagement du territoire / SADC - Conseillère au développement durable
Partenaires impliqués	Municipalités / Université de Sherbrooke
Échéancier de réalisation	Hiver 2018
Sources de financement	Fédération canadienne des municipalités (Programme municipalités pour l'innovation climatique) MRC et Municipalités
Indicateurs de résultat	L'acceptation et la réalisation du projet

**Enjeux : L'accès au transport collectif
La lutte aux changements climatiques**

Actions	<p>A : Mettre en place un réseau de desserte express, particulièrement pour les étudiants et les travailleurs. (P1)</p> <p>B : Mettre en place un système de covoiturage à partir d'une page web interactive intégrée au site web de TAC des Chenaux. (P2)</p> <p>C : Mettre en place un réseau de stationnement incitatif, en soutien au covoiturage. (P2)</p> <p>D : Mener une vaste campagne de sensibilisation, d'information et de promotion du transport durable. (P2)</p> <p>E : Analyser et profiter des opportunités qui peuvent se présenter afin d'améliorer l'offre de service en transport collectif. (P2)</p>
Maître d'œuvre	Transport alternatif et collectif (TAC) des Chenaux
Chargé de projet	Directrice générale
Partenaires impliqués	MRC - Agent de développement du territoire, / SADC - Conseillère au développement durable Comité de développement social / Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE) Roulons vert / Municipalités
Échéancier de réalisation	ABCD: Automne 2017 à Hiver 2018 / E : En continu
Sources de financement	Ministère des Transports / Action Climat Québec / Fonds municipal vert / MRC (fonds général) / Consortium de développement social de la Mauricie
Indicateurs de résultat	<p>La mise en place de chacune des actions</p> <p>Le dépôt d'un rapport annuel portant sur le nombre d'utilisateurs du transport collectif et le nombre de déplacements effectués</p>